



**ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE**

# **MESURER LE COMMERCE DES SERVICES**

**Module de formation établi par l'OMC en  
collaboration avec l'Équipe spéciale interinstitutions  
des statistiques du commerce international des services**

**Décembre 2008**

## Mesurer le commerce des services, un module de formation pour la Banque Mondiale

Le module de formation "Mesurer le commerce des services" a été élaboré par la Division de la recherche économique et des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce à la demande de la Banque mondiale.

Le Secrétariat de l'OMC remercie vivement les organisations membres de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services qui ont contribué à la phase préparatoire de ce module.

Pour des renseignements complémentaires sur le présent module de formation ou sur les statistiques du commerce international des services, prière de s'adresser à: [Statistics@wto.org](mailto:Statistics@wto.org).

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>NOTE INTRODUCTIVE</b> .....	6
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	7
<b>I. APERÇU GÉNÉRAL</b> .....	<b>8</b>
1. SERVICES ET COMMERCE DES SERVICES DANS L'ÉCONOMIE .....	8
a) <i>Importance des services dans l'économie</i> .....	8
b) <i>Commerce des services commerciaux</i> .....	11
2. L'AGCS ET LES MODES DE FOURNITURE .....	12
3. LE MANUEL DES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES .....	13
<b>II. STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES ENTRE RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS D'UNE ÉCONOMIE</b> .....	<b>15</b>
1. INTRODUCTION .....	15
2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT .....	15
a) <i>Transactions et résidence des agents</i> .....	15
b) <i>Autres principes d'enregistrement</i> .....	16
3. CLASSIFICATION ÉLARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS .....	16
a) <i>Principes essentiels</i> .....	16
b) <i>Composantes de l'EBOPS</i> .....	17
4. VENTILATION DES STATISTIQUES SELON LES PARTENAIRES COMMERCIAUX .....	19
5. IMPUTATION DES POSTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE L'EBOPS AUX MODES DE FOURNITURE .....	20
<b>III. STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES DES FILIALES ÉTRANGÈRES</b> .....	<b>21</b>
1. INTRODUCTION .....	21
2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT DES STATISTIQUES FATS .....	21
a) <i>L'univers de l'IED</i> .....	21
b) <i>Entreprises visées par les statistiques FATS</i> .....	22
c) <i>Unités statistiques</i> .....	22
d) <i>Moment de l'enregistrement</i> .....	23
3. FATS: VARIABLES ÉCONOMIQUES .....	23
4. RÉPARTITION (CLASSIFICATION) DES VARIABLES FATS.....	23
a) <i>Par pays</i> .....	23
b) <i>Par (secteur d')activité et par produit de services</i> .....	24
<b>IV. PRÉSENCE DE PERSONNES PHYSIQUES</b> .....	<b>26</b>
1. INTRODUCTION .....	26

<b>2.</b>	<b>LA PRÉSENCE DE PERSONNES PHYSIQUES SELON L'AGCS .....</b>	<b>26</b>
<i>a)</i>	<i>Fournisseurs de services selon le mode 4.....</i>	<i>26</i>
<i>b)</i>	<i>"Temporaire": un élément essentiel dans la mesure du mode 4.....</i>	<i>27</i>
<i>c)</i>	<i>Mode 4: relations avec les classifications statistiques.....</i>	<i>27</i>
<b>3.</b>	<b>STATISTIQUES PERMETTANT DE MESURER LE MODE 4 .....</b>	<b>28</b>
<i>a)</i>	<i>La valeur du commerce selon le mode 4 comprise dans les statistiques du commerce des services pour la balance des paiements .....</i>	<i>28</i>
<i>b)</i>	<i>Nombre de personnes se déplaçant dans le cadre du mode 4: statistiques du tourisme et des migrations .....</i>	<i>29</i>
<b>V.</b>	<b>SOURCES DE DONNÉES .....</b>	<b>31</b>
<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>31</b>
<b>2.</b>	<b>PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES POUR LES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS .....</b>	<b>31</b>
<i>a)</i>	<i>Système de communication des transactions internationales.....</i>	<i>31</i>
<i>b)</i>	<i>Enquêtes auprès des entreprises .....</i>	<i>32</i>
<i>c)</i>	<i>Combinaison du SCTI et des enquêtes auprès des entreprises .....</i>	<i>32</i>
<i>d)</i>	<i>Autres sources d'information.....</i>	<i>32</i>
<b>3.</b>	<b>SYSTÈMES DE COLLECTE DE DONNÉES POUR LES STATISTIQUES FATS .....</b>	<b>33</b>
<i>a)</i>	<i>Aspects essentiels pour l'établissement de statistiques FATS.....</i>	<i>33</i>
<i>b)</i>	<i>Exemples de pratiques nationales.....</i>	<i>34</i>
<b>4.</b>	<b>COMPARABILITÉ ET FIABILITÉ DES DONNÉES .....</b>	<b>34</b>
<i>a)</i>	<i>Asymétries des balances des paiements .....</i>	<i>34</i>
<i>b)</i>	<i>Initiatives du FMI relatives à la qualité des données .....</i>	<i>35</i>
<b>VI.</b>	<b>DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ET DIFFUSION PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....</b>	<b>37</b>
<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>37</b>
<b>2.</b>	<b>DISPONIBILITÉ ET DIFFUSION DES DONNÉES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS RELATIVES AU COMMERCE DES SERVICES .....</b>	<b>37</b>
<i>a)</i>	<i>Données de la balance des paiements et de l'EBOPS relatives au commerce des services .....</i>	<i>37</i>
<i>b)</i>	<i>Diffusion internationale des statistiques de la balance des paiements.....</i>	<i>39</i>
<b>3.</b>	<b>PRÉSENCE COMMERCIALE: LES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES.....</b>	<b>40</b>
<i>a)</i>	<i>Disponibilité et diffusion des statistiques FATS .....</i>	<i>40</i>
<i>b)</i>	<i>Les statistiques des IED comme substitut.....</i>	<i>40</i>
<b>VII.</b>	<b>SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>43</b>
<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>43</b>
<b>2.</b>	<b>APPLICATION PAR ÉTAPES DU MSCIS .....</b>	<b>43</b>
<b>3.</b>	<b>PROGRÈS RÉCENTS ET PLANS À COURT TERME .....</b>	<b>44</b>

<b>4.</b>	<b>PERSPECTIVES CONCERNANT LES STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES .....</b>	<b>45</b>
<i>a)</i>	<i>Domaines nécessitant des améliorations .....</i>	<b>45</b>
<i>b)</i>	<i>Travaux futurs .....</i>	<b>46</b>
	<b>ANNEXE I – APERÇU DU COMMERCE MONDIAL DES SERVICES COMMERCIAUX ET DES ACTIVITÉS DES FILIALES ÉTRANGÈRES DANS LE SECTEUR DES SERVICES .....</b>	<b>48</b>
	<b>ANNEXE II – CLASSIFICATION ÉLARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS .....</b>	<b>54</b>
	<b>ANNEXE III – DESCRIPTION DES VARIABLES DE BASE POUR LE FATS .....</b>	<b>58</b>
	<b>ANNEXE IV – CATÉGORIES CITI POUR LES FILIALES ÉTRANGÈRES (ICFA) .....</b>	<b>61</b>
	<b>ANNEXE V – SITUATION EN MATIÈRE DE DÉCLARATION DES COMPOSANTES ET DES POSTES COMPLÉMENTAIRES DU MBP5 EN DÉCEMBRE 2008 .....</b>	<b>63</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>64</b>

## NOTE INTRODUCTIVE

Pour produire des chiffres fiables, les statisticiens utilisent souvent des concepts, des méthodologies et des systèmes complexes, qu'il peut être passablement difficile de traduire en informations simples et compréhensibles pour les profanes. La fracture entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques est particulièrement large dans le domaine du commerce des services. L'entrée en vigueur de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) en 1995 a non seulement gonflé la demande de statistiques améliorées, mais également mis en relief le fait que le commerce international des services a une portée beaucoup plus large que ce que mesurent les statistiques classiques.

Pour interpréter des statistiques, il est préférable de bien comprendre les méthodologies qui ont servi à les produire. Le présent manuel expose de manière précise mais simple le nouveau cadre statistique défini pour mesurer le commerce des services.

Principalement conçu comme élément de référence pour un cours plus large destiné aux représentants des gouvernements et aux négociateurs commerciaux, ce manuel peut également servir à d'autres utilisateurs comme les analystes d'entreprise, les étudiants, etc. Les statisticiens novices dans ce domaine peuvent aussi s'y reporter pour comprendre les documents de référence plus complexes et plus précis sur les méthodes de mesure du commerce des services.

Le manuel, qui débute par un aperçu général, contient six grandes sections qui peuvent être lues indépendamment les unes des autres. Chaque section commence par un court paragraphe indiquant en quelques mots ce que le lecteur pourra y apprendre et se termine par une liste de documents auxquels il pourra se référer pour plus de précisions.

Les lecteurs acquerront des connaissances sur les points suivants:

- \* l'importance économique des services et de la notion de commerce des services telle qu'elle est illustrée par les quatre modes de fourniture de l'AGCS (section I);
- \* le cadre statistique mis au point récemment à ce sujet, sur la base de deux grands domaines statistiques (la section II expose les notions essentielles relatives au commerce entre résidents et non-résidents tel qu'il est défini dans les principes directeurs internationaux, et la section III traite des statistiques relatives aux opérations des filiales étrangères), son utilité et ses limites actuelles;
- \* la situation actuelle des statistiques relatives à la présence de personnes physiques (section IV);
- \* les différentes méthodes employées par les statisticiens pour recueillir des données sur le commerce des services (section V);
- \* les statistiques disponibles actuellement et là où les trouver au niveau international (section VI); et
- \* l'évolution récente et les perspectives dans le domaine des statistiques du commerce des services (section VII).

Il faut noter que les règles, lignes directrices, concepts et définitions présentés ici sont simplifiés et ne doivent pas être utilisés comme référence. Ils sont traités dans les manuels dont s'inspire le présent texte, à savoir le *Manuel des statistiques du commerce international des services* et le *Manuel de la balance des paiements* du FMI. On trouvera dans la bibliographie la référence précise de ces documents et des autres sources utilisées pour établir le présent manuel.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

### ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DSNU	Division de statistique des Nations Unies (DSNU)
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies

### AUTRES SIGNES ET ABRÉVIATIONS

AGCS	Accord général sur le commerce des services
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP	Classification internationale type des professions
CPC	Classification centrale des produits
EBOPS	Classification élargie des services de la balance des paiements
FATS	commerce des services des filiales étrangères
GNS/W/120	Classification sectorielle des services
ICFA	Catégories CITI pour les filiales étrangères
IED	investissement étranger direct
MBP5	cinquième édition du Manuel de la balance des paiements
MSCIS	Manuel des statistiques du commerce international des services
n.c.a.	non compris ailleurs
n.d.	non disponible
NSDD	norme spéciale de diffusion des données (FMI)
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays les moins avancés
SCN 1993	Système de comptabilité nationale 1993
SCTI	Système de communication des transactions internationales
SGDD	système général de diffusion des données (FMI)
UE	Union européenne

---

## I. APERÇU GÉNÉRAL

---

*Le présent aperçu donne au lecteur une idée de l'importance des services ainsi que des diverses manières dont ils peuvent être fournis au plan international. Il présente également de façon succincte l'ouvrage réalisé récemment en vue de mesurer le commerce des services sous tous ses aspects: le Manuel des statistiques du commerce international des services.*

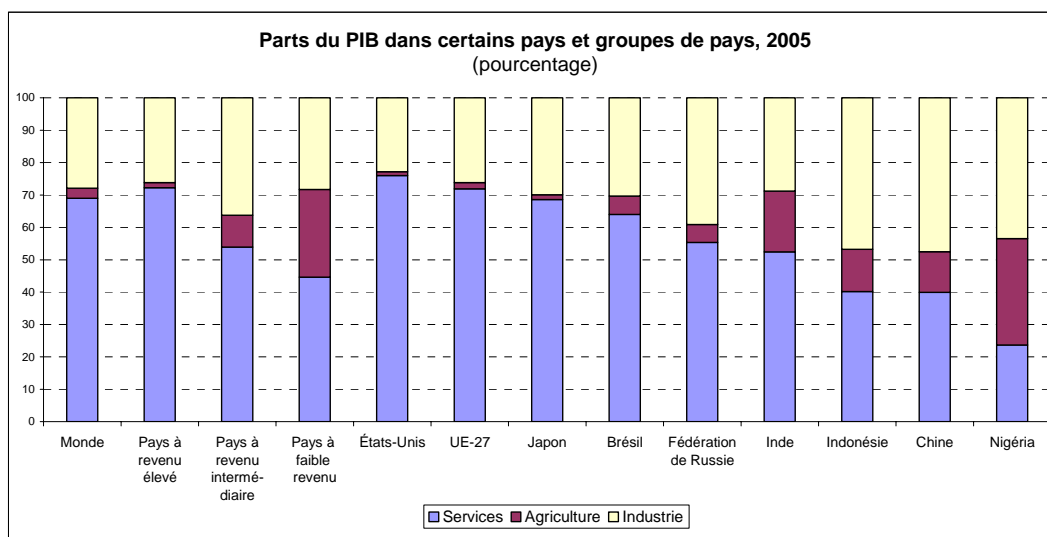
### 1. SERVICES ET COMMERCE DES SERVICES DANS L'ÉCONOMIE

#### a) *Importance des services dans l'économie*

Le terme de *services* recouvre un large éventail d'activités et de produits incorporels et hétérogènes tels que les transports, les télécommunications et les services informatiques, la construction, les services financiers, la distribution en gros et au détail, l'hôtellerie et la restauration, l'assurance, l'immobilier, la santé et l'éducation, les services professionnels, la commercialisation et autres services d'appui aux entreprises, les services reçus et fournis par les administrations publiques, les services communautaires, l'audiovisuel, les services récréatifs et les services domestiques.

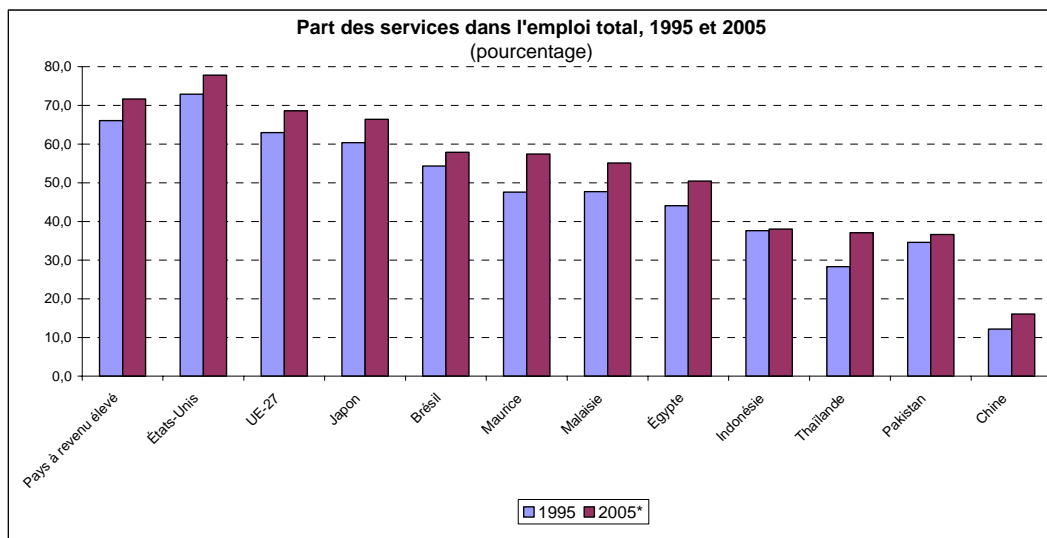
Les services ont une forte incidence sur la croissance et l'efficacité, au travers d'un large éventail de secteurs utilisateurs, ainsi que sur les résultats globaux de l'économie. Des secteurs tels que les transports, les télécommunications et les services financiers jouent par exemple un rôle déterminant dans les conditions de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Autre illustration du rôle essentiel des services, le cas des services environnementaux, qui contribuent au développement durable en atténuant les conséquences défavorables des activités économiques.

Les services représentent actuellement **plus des deux tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial**. La part de la valeur ajoutée des services dans le PIB tend à croître fortement avec le niveau de revenu d'un pays: elle est de 72 pour cent en moyenne dans les pays à revenu élevé (76 pour cent aux États-Unis), contre 54 pour cent et 45 pour cent respectivement dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu. Même dans ce dernier groupe, la production de services constitue généralement une **activité économique essentielle**, dont la contribution au PIB est supérieure à celle de l'industrie et de l'agriculture. Il existe toutefois des différences notables entre les pays qui font partie d'un même groupe, comme entre l'Inde et le Nigéria, deux pays à faible revenu où la part des services dans le PIB est respectivement de 52 pour cent et 24 pour cent.



Sources: Banque mondiale, base de données en ligne sur les Indicateurs du développement dans le monde, et Eurostat, nouvelle base de données Cronos (données sur l'UE), thème 2 (décembre 2008). On notera que la "construction" est incluse dans l'industrie.

L'importance actuelle de la valeur ajoutée des services fait suite à des dizaines d'années de croissance soutenue de la contribution des services au PIB, qui se reflète aussi dans les **statistiques de l'emploi**. En examinant l'évolution survenue durant la période 1995-2005, on constate un important déplacement des emplois de l'agriculture et de l'industrie vers le secteur producteur de services. La contribution des services à l'emploi total a progressé en moyenne de 5 points de pourcentage dans les pays à revenu élevé, et les renseignements disponibles tendent à montrer que la hausse a été également forte en moyenne dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (plus de 6 points avec, par exemple, 10 points pour Maurice et plus de 7 points pour la Malaisie, contre 0,5 point seulement pour l'Indonésie). La part des services a également augmenté notablement dans un certain nombre de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (Chine, Égypte et Thaïlande, par exemple), mais les données disponibles concernant les pays à faible revenu ont semblé indiquer une progression plus faible de la contribution des services à l'emploi total (2 points au Pakistan, par exemple). Les données sur l'emploi confirment néanmoins l'importance du secteur des services, qui représente plus de la moitié des emplois dans la plupart des pays considérés (jusqu'à 78 pour cent aux États-Unis).



\* Sauf pour le Brésil et la Malaisie en 2004; l'Égypte en 2003; et la Chine en 2002.

Sources: Banque mondiale, base de données en ligne sur les Indicateurs du développement dans le monde, et Eurostat, nouvelle base de données Cronos (données sur l'UE), thème 2 (décembre 2008). On notera que la "construction" est incluse dans l'industrie.

### Encadré I.1: Mesure de la production de services

#### a) Statistiques de l'activité intérieure

Les **comptes nationaux** constituent le cadre statistique à partir duquel sont calculés les principaux agrégats macro-économiques (production, produit intérieur brut, revenu national brut, consommation ...). La **valeur ajoutée** ventilée par secteur d'activité permet de mesurer la contribution du secteur des services et de ses sous-secteurs au **PIB**. La majorité des pays ont adopté les lignes directrices internationales du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993), qui facilite la comparabilité des données au niveau international.

Les **statistiques de l'emploi** donnent le nombre total de personnes employées dans les divers secteurs d'activité. Elles permettent de déterminer le nombre de personnes employées dans le secteur des services et leur répartition dans les différents sous-secteurs (il faut noter que ces statistiques font aussi partie du cadre central des comptes nationaux).

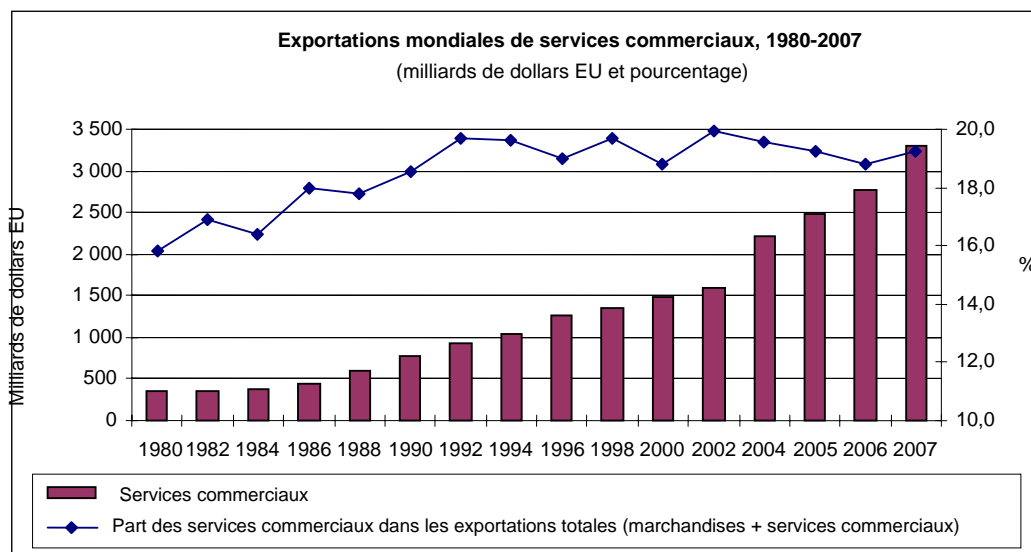
D'autres renseignements tels que les **statistiques des entreprises** (disponibles auprès des organisations régionales et internationales) ainsi que les données communiquées par les fédérations d'entreprises peuvent être utiles pour évaluer l'activité de certains secteurs de services.

#### b) Indicateurs quantitatifs relatifs à certains secteurs

Les indicateurs quantitatifs relatifs à certains secteurs (nombre d'élèves inscrits au niveau primaire, arrivées de touristes, nombre de lettres envoyées, distance parcourue par les avions, nombre d'appels téléphoniques, etc.) donnent aussi des renseignements qui sont précieux pour évaluer la production et les performances dans le secteur des services et qui permettent une analyse plus poussée. Mais ils ne permettent pas de faire des comparaisons entre secteurs.

b) *Commerce des services commerciaux*<sup>1</sup>

Les **exportations mondiales de services commerciaux ont représenté 3 300 milliards de dollars EU en 2007**, après une croissance moyenne d'environ 8,5 pour cent par an depuis 1980. Durant cette période, le commerce des *services commerciaux* a progressé plus vite que celui des *marchandises* (7,5 pour cent en moyenne) et sa part dans le commerce mondial a augmenté de 3 points de pourcentage. En 2007, les *services* ont représenté environ 19 pour cent du commerce mondial.



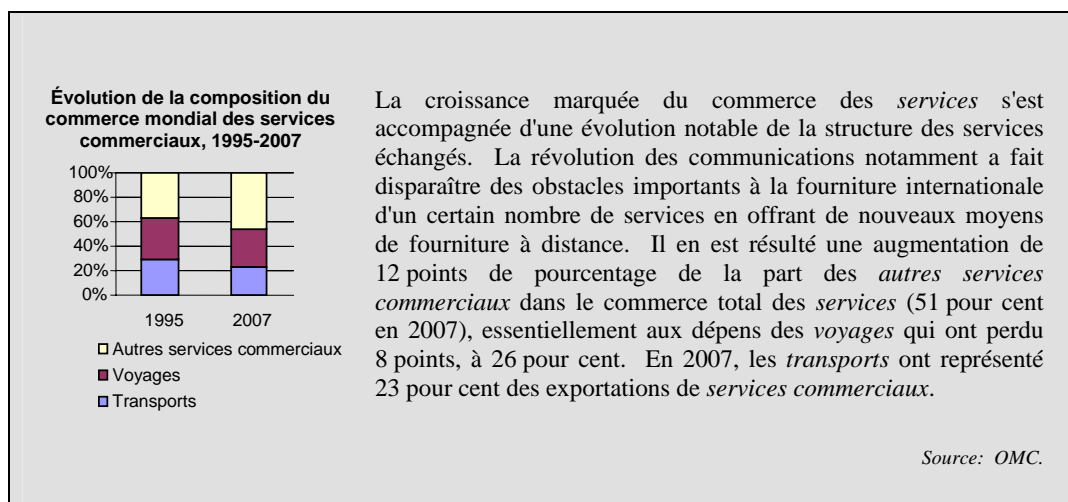
Source: OMC.

La part des services dans le commerce mondial contraste avec la place essentielle de la production de services dans les économies nationales. En raison du **caractère incorporel** des services, le commerce des services est **intrinsèquement soumis à plus de contraintes** que celui des marchandises. Alors qu'un bien (corporel) peut être produit, entreposé, déplacé et consommé en différents lieux et à différents moments, la fourniture d'un service (incorporel) est rarement dissociée de sa production et de sa consommation, ce qui exige une proximité entre le fournisseur et le client. Un coiffeur par exemple doit être physiquement proche de son client pour pouvoir lui couper les cheveux.

C'est en raison de cette obligation de proximité pour la fourniture de nombreux services que les prestataires fournissent leurs produits grâce à une **présence commerciale à l'étranger**, c'est-à-dire à l'implantation de filiales étrangères. Cette forme de commerce international des services est jugée au moins aussi importante que le commerce "classique" des services entre résidents et non-résidents.

<sup>1</sup> Un exposé plus détaillé du commerce international des services commerciaux et des activités des filiales étrangères est présenté à l'annexe I.

## Encadré I.2: Structure de l'expansion du commerce des services



## 2. L'AGCS ET LES MODES DE FOURNITURE

L'un des résultats les plus importants des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay (1986-1993) est d'avoir assujéti le commerce international des services à des règles multilatérales communes. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC est le premier ensemble de règles négociées au niveau multilatéral et juridiquement contraignantes portant sur le commerce international des services commerciaux (c'est-à-dire à l'exclusion des services publics). Comme l'indique l'AGCS, le commerce international des services peut se faire selon **quatre modes de fourniture**:

- Mode 1, *fourniture transfrontières*: seul le service traverse la frontière. La fourniture du service peut avoir lieu, par exemple, au moyen des télécommunications (téléphone, fax, télévision, Internet, etc.) ou par l'envoi de documents, disques, bandes, etc.
- Mode 2, *consommation à l'étranger*: les consommateurs consomment les services en dehors de leur pays. Exemples typiques: visites de musées dans des pays étrangers, traitement médical ou cours de langues suivis à l'étranger.
- Mode 3: le fournisseur établit une présence commerciale dans un autre pays, au moyen par exemple de succursales ou de filiales. Exemples: les services médicaux fournis par un hôpital à capitaux étrangers ou les services bancaires fournis par la succursale d'une banque étrangère.
- Mode 4, présence de personnes physiques: une personne se déplace temporairement sur le territoire du consommateur pour fournir le service, que ce soit comme travailleur indépendant ou comme salarié d'un fournisseur étranger. Ainsi, les architectes qui se rendent à l'étranger pour surveiller des travaux de construction fournissent des services selon ce mode.

Les piliers de l'AGCS sont les suivants: un ensemble d'**obligations générales** qui s'appliquent à tous les Membres de l'OMC et à tous les services, tel le traitement de la nation la plus favorisée (NPF), qui garantit la non-discrimination entre les partenaires commerciaux; les **listes d'engagements spécifiques** résultant des négociations; et plusieurs **annexes** relatives à certains secteurs et au mouvement des personnes physiques.

### 3. LE MANUEL DES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES

À la suite de l'entrée en vigueur de l'AGCS, il y a eu une demande croissante de renseignements statistiques détaillés, pertinents et comparables au niveau international sur le commerce des services. Les négociateurs commerciaux ont besoin de statistiques, éventuellement par mode de fourniture, pour négocier des engagements spécifiques et en surveiller l'incidence économique sur chaque type de service. Il faut des statistiques notamment pour évaluer les possibilités d'accès aux marchés, comparer les engagements de libéralisation, apprécier l'ampleur de la libéralisation atteinte dans certains secteurs ou sur certains marchés et fournir des renseignements lors du règlement des différends.

Pour répondre à ces besoins, on a rédigé dans un premier temps le *Manuel des statistiques du commerce international des services* (MSCIS), qui est paru récemment. Basé sur des normes convenues au plan international, cet ouvrage énonce des principes directeurs et des recommandations sur la manière d'élaborer et d'utiliser des sources permettant de mesurer le commerce des services. Il comprend **deux piliers**:

- Les **statistiques de la balance des paiements**, conformes à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP5) du FMI, qui résument les transactions entre une économie et le reste du monde selon les composantes du **compte des transactions courantes** et du **compte de capital et d'opérations financières**. Les statistiques de la balance des paiements selon le MBP5 affichent des données sur le **commerce des services entre résidents et non-résidents** (à l'intérieur du compte des transactions courantes) en onze postes: *transports; voyages; services de communication; construction; services d'assurance; services financiers; services d'informatique et d'information; redevances et droits de licence; autres services aux entreprises; services personnels, culturels et relatifs aux loisirs; et services fournis ou reçus par les administrations publiques non compris ailleurs*. Le MSCIS propose de ventiler encore ces postes pour répondre aux besoins de renseignements plus détaillés. En outre, même si elles ne permettent pas de mesurer entièrement les services fournis selon les modes 3 et 4, les statistiques de la balance des paiements offrent la possibilité de mesurer des indicateurs supplémentaires tels que *l'investissement étranger direct* (IED), qui peut être utile au sujet du mode 3.
- Le MSCIS élargit la définition statistique du commerce des services en recommandant de mesurer les services fournis par les filiales étrangères, à l'intérieur du nouveau cadre des **statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS)**. Ce cadre permet d'établir un certain nombre d'indicateurs destinés à rendre compte des opérations des filiales étrangères (chiffre d'affaires/production, exportations et importations de biens et de services, nombre d'entreprises, etc.) en mettant l'accent en particulier – mais pas exclusivement – sur les services.

Les principes directeurs du MSCIS – lorsqu'ils seront appliqués – offriront aux statisticiens, aux économistes et aux négociateurs commerciaux les données qu'ils attendent avec impatience au sujet du commerce des services et qui permettront d'effectuer des analyses statistiques et économiques plus pertinentes ainsi que d'améliorer les renseignements nécessaires aux négociations. Les recommandations formulées dans le MSCIS en vue d'établir ces deux sources devraient en effet aboutir à l'élaboration d'un ensemble de statistiques couvrant la plupart des services fournis selon tous les modes. Le MSCIS indique qu'il faut poursuivre le travail méthodologique dans deux grands domaines:

- Comme l'indique le tableau I.1, il n'est pas possible pour l'instant d'établir un lien satisfaisant avec les modes de fournitures selon l'AGCS. Le MSCIS propose dans un premier temps une approche simplifiée, reposant sur l'existence d'une bonne

correspondance globale entre i) les statistiques FATS et le mode 3, et ii) les statistiques des services de la balance des paiements et les trois autres modes de fourniture (comme on l'explique plus en détail à la section II.5).

- La fourniture de services selon le mode 4 n'est pas bien répertoriée dans les statistiques existantes. Le MSCIS ouvre la voie à la création d'un cadre statistique dans une annexe relative au mouvement des personnes physiques fournissant des services relevant de l'AGCS.

**Tableau I.1 – Correspondance entre les modes de fourniture et les domaines statistiques**

Mode de fourniture	Domaines statistiques pertinents	Lacunes
<i>Mode 1:</i> Fourniture transfrontières	Balance des paiements: services commerciaux (à l'exclusion des <i>voyages</i> et des <i>services de construction</i> )	La balance des paiements ne permet pas de séparation entre les <i>modes 1</i> et <i>4</i>
<i>Mode 2:</i> Consommation à l'étranger	Balance des paiements: <i>voyages</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La catégorie <i>voyages</i> englobe les achats de marchandises et ne fait pas de distinction entre les différentes catégories de services consommés par les voyageurs</li> <li>• Certaines transactions liées à ce mode de fourniture sont également saisies dans d'autres composantes de la balance des paiements</li> </ul>
<i>Mode 3:</i> Présence commerciale	Statistiques FATS Balance des paiements: données sur les IED (renseignements complémentaires) Balance des paiements: <i>services de construction</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très peu de pays produisent des données FATS</li> <li>• Les statistiques des IED couvrent un sous-ensemble plus large et pas seulement les sociétés contrôlées (majoritairement)</li> <li>• Non réparti entre les <i>modes 3</i> et <i>4</i></li> </ul>
<i>Mode 4:</i> Présence de personnes physiques	Balance des paiements: services commerciaux (à l'exclusion des <i>voyages</i> ) Balance des paiements: <i>rémunération des salariés</i> et <i>envois de fonds des travailleurs</i> (renseignements complémentaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La balance des paiements ne permet pas de séparation entre les <i>modes 1</i> (3 pour les services de construction) et <i>4</i></li> <li>• Pas de relation avec le <i>mode 4</i>, mais intéressant pour la mobilité de la main-d'œuvre</li> </ul>

**Pour plus de précisions ...**

- \* *statistiques des services:*
  - emploi: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ([www.worldbank.org/data](http://www.worldbank.org/data))
  - valeur ajoutée: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, CNUCED, *Manuel de statistiques* ([www.unctad.org/statistics](http://www.unctad.org/statistics))
  - commerce: Banque mondiale, *Indicateurs du commerce mondial*, OMC, *Statistiques du commerce international* et *Profils commerciaux* ([www.wto.org](http://www.wto.org))
  - indicateurs du commerce: OMC, *Profils commerciaux*
- \* *indicateurs quantitatifs des services:*
  - Union internationale des télécommunications ([www.itu.int](http://www.itu.int)), Union postale universelle ([www.upu.int](http://www.upu.int)), Organisation mondiale du tourisme ([www.unwto.org](http://www.unwto.org)) et autres organisations spécialisées
- \* AGCS: Accord général sur le commerce des services, OMC ([www.wto.org](http://www.wto.org))

---

## II. STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES ENTRE RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS D'UNE ÉCONOMIE

---

*La présente section explique comment le commerce des services est mesuré dans le cadre de la balance des paiements. Elle présente aussi les extensions apportées récemment à ce cadre du point de vue de la ventilation des postes, afin que les statistiques répondent mieux aux besoins des utilisateurs qui s'intéressent au commerce des services. Enfin, elle indique les liens entre ces statistiques et les modes de fourniture selon l'AGCS.*

### 1. INTRODUCTION

Les statistiques de la balance des paiements relatives aux transactions de services entre résidents et non-résidents offrent une base solide pour mesurer le commerce des services au sens classique. Les recommandations formulées dans le MSCIS au sujet de leur développement sont inspirées par le souci de partir des principes et des classifications existants, sans les modifier.

La **sous-section 2** donne un aperçu général des concepts fondamentaux de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP5) du FMI sur lesquels repose la mesure du commerce des services. Tout en restant entièrement conforme aux principes et aux classifications du MBP5, le MSCIS préconise une classification plus détaillée des statistiques du commerce des services (Classification élargie des services de la balance des paiements – EBOPS), qui est présentée à la **sous-section 3**. Le MSCIS donne aussi des recommandations pour la production d'une ventilation géographique des données relatives au commerce des services (**sous-section 4**) et propose une approche simplifiée pour ventiler les statistiques des transactions de services selon les quatre modes de fourniture (**sous-section 5**).

### 2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT

Le concept de résidence est essentiel à la mesure des transactions de services entre résidents et non-résidents. Les autres concepts essentiels concernent l'évaluation et la date d'enregistrement des transactions. Ces principes fondamentaux, qui sont conformes à ceux du MBP5 et du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993), sont décrits ci-après.

#### a) *Transactions et résidence des agents*

La balance des paiements d'un pays est un état statistique équilibré qui récapitule les **transactions** économiques de ses résidents avec le reste du monde. Une transaction est un flux économique qui implique un changement de propriété d'un bien ou d'un avoir financier, la fourniture d'un service ou la fourniture de travail ou de capital. Les transactions internationales de services sont dénommées concrètement commerce des services. Elles doivent généralement être enregistrées en **valeur brute**, chaque poste de service affichant un **crédit** et un **débit**, qui représentent respectivement les exportations et les importations de ce service.

Le concept de **résidence** ne repose pas sur des critères de nationalité ou des critères juridiques mais sur le pôle d'intérêt économique d'un agent. De plus, comme les limites territoriales reconnues à des fins politiques ne conviennent pas toujours aux fins économiques, le territoire économique d'un pays est utilisé comme la zone géographique pertinente à laquelle s'applique le concept de résidence.

Le **territoire économique** d'un pays est le territoire géographique administré par un gouvernement. Il inclut également les enclaves territoriales telles que les ambassades, consulats et bases militaires situés à l'étranger.

Il n'est pas toujours simple de déterminer précisément si une unité institutionnelle a un **pôle d'intérêt économique** dans un pays, et donc si elle y est résidente. On considère qu'une entreprise a un pôle d'intérêt économique dans une économie lorsqu'elle exerce, ou compte exercer, des activités économiques sur une échelle importante et pendant une longue période sur le territoire économique de ce pays. Le pôle d'intérêt économique d'un ménage se trouve là où il occupe un logement ou une succession de logements dans le pays qui est le principal lieu de résidence de ses membres.<sup>2</sup>

Une période d'au moins un an est suggérée à titre indicatif ("règle d'une année") comme critère du lieu de résidence (pôle d'intérêt économique).

#### *b) Autres principes d'enregistrement*

C'est le **prix du marché** (c'est-à-dire le prix auquel acheteurs et vendeurs échangent l'article sur un marché ouvert) qui doit être utilisé pour **évaluer** les échanges internationaux de services. Dans certaines circonstances telles que les échanges entre entreprises affiliées (entreprises apparentées intégrées au sein de la même direction), le prix adopté à des fins comptables ("prix de cession interne") n'est pas toujours calculé précisément selon les conditions du marché. Comme il peut être très difficile d'évaluer un prix du marché pour l'enregistrement de ces transactions, le MBP5 reconnaît que, dans la plupart des cas, une telle évaluation ou imputation ne sera pas appliquée. En pratique, si certains prix de cession interne s'éloignent de ceux de transactions similaires au point de fausser sensiblement les calculs, il faudra soit y substituer une valeur analogue au prix du marché, soit les signaler distinctement aux fins de l'analyse.

Le moment auquel les transactions de services doivent être enregistrées est la **date de leur réalisation** (c'est-à-dire la date à laquelle les services sont fournis ou reçus). Il peut être différent de celui auquel le paiement est effectué ou reçu, qui peut être antérieur ou postérieur à la réalisation de la transaction. Les transactions doivent donc être enregistrées, autant que possible, selon la comptabilité d'exercice plutôt que de caisse.

Les transactions peuvent être effectuées dans diverses monnaies, y compris la monnaie nationale du fournisseur ou du consommateur des services. Il est toutefois nécessaire, pour produire des statistiques utiles, de convertir les valeurs de toutes les transactions en une **unité de compte commune**. Il s'agira le plus souvent de la monnaie nationale, ce qui facilitera l'utilisation de ces statistiques conjointement avec d'autres statistiques économiques relatives à l'économie nationale. Cependant, dans certains cas tels qu'une forte dépréciation de la monnaie nationale ou une hyperinflation, il peut être plus utile, du point de vue de l'analyse, d'exprimer toutes les transactions dans une autre monnaie plus stable. Le taux de change qu'il est préférable d'appliquer pour convertir la monnaie dans laquelle les transactions ont été effectuées dans celle choisie pour l'établissement des statistiques est le taux du marché en vigueur au moment de la réalisation des transactions.

### **3. CLASSIFICATION ÉLARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS**

#### *a) Principes essentiels*

L'EBOPS est destinée à produire des statistiques à un niveau de détail qui réponde, entre autres choses, aux besoins de renseignements dans le cadre des négociations relatives à l'AGCS. Elle s'inspire de la classification des services du MBP5. Dans ce dernier, les onze postes principaux sont également ventilés dans une liste de composantes types et complémentaires. L'EBOPS offre une **ventilation plus poussée de ces composantes** en sous-catégories; elle est donc

---

<sup>2</sup> Les fonctionnaires et le personnel militaire employés à l'étranger dans des enclaves gouvernementales, ainsi que les personnes à leur charge, continuent d'avoir leur pôle d'intérêt économique (c'est-à-dire leur résidence) dans leur pays d'origine.

compatible avec le MBP5. Elle contient aussi plusieurs "postes pour mémoire" destinés à enregistrer des renseignements complémentaires utiles au sujet des transactions dans divers secteurs de services tels que le transport de fret, les voyages ou les services d'assurance.

Comme la classification des services du MBP5, l'EBOPS est avant tout une **classification fondée sur les produits**. Les postes de ces classifications peuvent être décrits dans les termes de la version 1.0 de la Classification centrale des produits (CPC, Ver. 1.0), qui est la classification internationale type des produits.<sup>3</sup> Pour faciliter l'utilisation des statistiques établies d'après l'EBOPS aux fins de l'AGCS, le MSCIS donne en annexe des tableaux de correspondance entre l'EBOPS, la CPC, Ver. 1.0, et le document GNS/W/120 (liste des secteurs de services généralement utilisée comme base des négociations dans le cadre de l'AGCS).

Le MSCIS admet que tous les statisticiens ne pourront pas établir dans l'immédiat des statistiques au niveau de détail préconisé dans l'EBOPS et juge donc prioritaire d'établir des statistiques du commerce international des services au niveau indiqué dans le MBP5. Lorsque la ventilation des principales composantes de l'EBOPS est développée, elle devrait être appliquée par étapes. Les statisticiens commenceront par ventiler les services qui présentent un intérêt économique majeur pour leur économie et produiront également des données se rapportant aux postes pour mémoire s'ils sont directement disponibles dans le cadre de cette compilation.

#### **b) Composantes de l'EBOPS**

L'EBOPS, de même que le MBP5, comprend onze composantes principales qui sont énumérées ci-après. L'ensemble de la classification figure à l'annexe II, et les définitions complètes des composantes sont données dans le MSCIS.

- La rubrique des **transports** recouvre tous les services de transport fournis par les résidents d'une économie à ceux d'une autre, ce qui inclut le transport de voyageurs, l'acheminement de marchandises (fret), la location de moyens de transport (affrètement à temps) avec équipage et les services auxiliaires et annexes qui s'y rapportent. En outre, l'EBOPS distingue huit modes de transport: transports maritimes, transports aériens, transports spatiaux, transports ferroviaires, transports routiers, transports par voies navigables, transports par conduites et autres services de transports auxiliaires et connexes.
- La rubrique **voyages** diffère de la plupart des autres rubriques relatives aux services internationaux du fait qu'elle se caractérise par l'activité du consommateur. Par conséquent, elle ne se réfère pas à un produit particulier et recouvre les dépenses consacrées aux biens et aux services (hébergement, nourriture, souvenirs, etc.) acquis par le voyageur durant son séjour à l'étranger. Conformément au concept de résidence, seules les personnes qui séjournent dans le pays visité pendant moins d'un an sont considérées comme des voyageurs. Si elles séjournent pendant plus d'un an, elles sont considérées comme des résidents du pays visité. Ce principe ne s'applique pas aux étudiants et aux patients qui reçoivent des soins médicaux à l'étranger, lesquels continuent d'être considérés comme des résidents de leur pays d'origine même si leur séjour dépasse un an.

---

<sup>3</sup> Il est cependant impossible d'établir des correspondances dans les domaines des *voyages*, des *services de construction* et des *services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.*, qui mettent l'accent sur le mode de consommation des biens et services, plutôt que sur le type de produit consommé.

S'agissant du but du voyage, on distingue les *voyages à titre professionnel* et les *voyages à titre personnel*. Ces derniers peuvent être subdivisés selon les *dépenses liées à la santé*, les *dépenses liées à l'éducation* et toutes les *autres dépenses*.<sup>4</sup>

- Les **services de communication** peuvent être divisés en deux sous-rubriques: *services postaux et de messagerie* et *services de télécommunication*.
- Le **bâtiment et les travaux publics** englobent les travaux effectués dans le cadre de projets de construction et d'installation par des salariés d'une entreprise en dehors de son territoire économique. Ils sont divisés en deux sous-rubriques: *à l'étranger* et *dans l'économie déclarante*.
- Les **services d'assurance** comprennent les diverses formes d'assurances fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes, et vice versa. Ils sont subdivisés en cinq sous-rubriques: *assurance-vie et financement de fonds de pension*, *assurance-fret*, *autres assurances indirectes*, *réassurance* et *services auxiliaires*. Les informations sur les *primes brutes* et les *indemnités brutes*, qui peuvent servir de base à l'estimation des frais de services, sont enregistrées dans des postes pour mémoire.
- Les **services financiers** englobent les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires fournis par les banques, les bourses des valeurs, les entreprises d'affacturage, les entreprises de cartes de crédit et d'autres entreprises.
- Les **services d'informatique et d'information** sont subdivisés en *services d'informatique* (services liés aux matériels et logiciels informatiques et services de traitement de données), *services d'agence de presse* (fourniture d'informations, de photographies et d'articles de fond aux médias) et *autres services d'information* (services de bases de données et de recherche sur le Web).
- Les **redevances et droits de licence** sont divisés en *franchises et droits analogues* et *autres redevances et droits de licence*. La première sous-rubrique recouvre les versements et les encaissements internationaux de redevances de franchisage et les redevances payées pour l'utilisation de marques déposées. Les *autres redevances et droits de licence* incluent les opérations liées à l'utilisation légale de brevets, droits d'auteur et procédés et dessins industriels et à l'exploitation, dans le cadre d'accords de licence, des œuvres originales ou des prototypes (tels que les manuscrits et les programmes informatiques).
- La rubrique des **autres services aux entreprises** couvre les mêmes éléments que la rubrique correspondante du MBP5, mais de façon beaucoup plus détaillée. Elle inclut les sous-rubriques suivantes: *négoce international*, *autres services liés au commerce*, *services de location-exploitation* et *services aux entreprises, spécialistes et techniques divers*, parmi lesquels les *services juridiques*, les *services de comptabilité et de vérification des comptes*, les *services de conseils aux entreprises, de conseil en gestion et de relations publiques*, etc.
- Les **services personnels, culturels et relatifs aux loisirs** comprennent les *services audiovisuels et connexes* et les *autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs*. Les premiers recouvrent les services et commissions ayant trait à la production de films cinématographiques, d'émissions de radio et de télévision et d'enregistrements

---

<sup>4</sup> Les postes pour mémoire de l'EBOPS proposent une autre ventilation des services de voyages afin de distinguer entre les *dépenses sur les biens*, les *dépenses d'hébergement et de restauration* et *toutes les autres dépenses liées aux voyages*. Cette ventilation permet d'imputer les dépenses de services au mode 2.

musicaux. Les seconds recouvrent les services tels que ceux qui sont associés aux musées, bibliothèques, archives et autres activités culturelles, sportives et récréatives. Pour cette seconde catégorie, l'EBOPS prévoit la production de renseignements complémentaires grâce à deux sous-rubriques, les *services d'éducation* et les *services de santé*, qui sont importantes pour les négociations commerciales.

- La rubrique des *services fournis ou reçus par les administrations publiques, non compris ailleurs (n.c.a.)* englobe toutes les opérations des administrations publiques et des organisations internationales qui ne figurent pas dans les autres postes de l'EBOPS. Elle peut être subdivisée en trois sous-rubriques: *ambassades et consulats, unités et organes militaires* et *autres*. On notera que l'AGCS ne s'applique pas aux services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental.

À des fins d'analyse diverses, les statisticiens peuvent souhaiter regrouper des transactions portant sur des services et des transactions ne portant pas sur des services, afin de donner des renseignements sur des domaines qui intéressent en particulier les utilisateurs, par exemple, toutes les transactions liées aux soins de santé, aux questions d'éducation ou d'environnement ou aux activités audiovisuelles. Le MSCIS propose comme exemple de regroupement de transactions le poste pour mémoire des *transactions relatives à l'audiovisuel*, qui vise les transactions de services concernant les activités audiovisuelles (services audiovisuels, redevances et droits de licence) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits tels que les brevets, droits d'auteurs, marques commerciales et franchises. L'établissement de ce poste est recommandé pour des raisons analytiques et parce qu'il est particulièrement utile pour les négociations de l'AGCS.

#### 4. VENTILATION DES STATISTIQUES SELON LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Il est nécessaire d'avoir une ventilation géographique ou régionale détaillée des statistiques sur les divers types de services fournis et consommés par chaque économie selon le pays de résidence des partenaires commerciaux. Ces statistiques offrent une base solide pour les négociations multilatérales et bilatérales et sont importantes à diverses fins d'analyse. Par exemple, les comparaisons bilatérales entre les données relatives à un pays et celles relatives à un partenaire commercial au moyen de "statistiques miroir" constituent un outil important pour vérifier et améliorer la qualité des données.

L'une des recommandations essentielles du MSCIS est que les pays établissent des statistiques sur les échanges internationaux de services en distinguant les **différents partenaires commerciaux**, au moins au niveau de l'ensemble du commerce des services et des **onze principales composantes** de la classification des services du MBP5 et, chaque fois que c'est possible, au niveau plus détaillé de l'EBOPS. Toutefois, l'établissement de statistiques sur les différents partenaires commerciaux peut exiger des ressources considérables et présenter des difficultés pour les statisticiens. Il est donc suggéré que les pays commencent par établir ces statistiques au moins pour **leurs principaux partenaires et dans les secteurs de services les plus importants pour eux**. Il est également recommandé aux statisticiens d'utiliser dans la mesure du possible une base géographique identique pour toutes les séries apparentées de statistiques internationales sur le commerce des services (y compris les statistiques FATS).

## 5. IMPUTATION DES POSTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE L'EBOPS AUX MODES DE FOURNITURE<sup>5</sup>

Il se peut que les exportations de *services informatiques* d'un pays soient bien mesurées au niveau global. Mais quelle proportion de ces ventes se rapporte à la fourniture transfrontières (mode 1, par exemple transmission électronique d'un logiciel développé dans le pays du fournisseur) et quelle proportion se rapporte à la présence de personnes physiques (mode 4, par exemple mise au point par un programmeur d'une application spécifique dans les locaux du client étranger)? Le MSCIS admet qu'il faudra encore du temps avant que les statisticiens ne soient en mesure d'imputer chaque type de service de l'EBOPS aux différents modes de fourniture de l'AGCS. Il propose donc pour commencer une **approche simplifiée**, opérationnelle dans le contexte statistique actuel, en vue de produire des **approximations**. À partir de la détermination du lieu où est situé le fournisseur au moment de la transaction, on suppose qu'une catégorie de services des comptes de la balance des paiements correspond seulement à un ou deux modes de fourniture **dominants**.

Selon cette méthodologie, on peut considérer que les services suivants de l'EBOPS, lorsqu'ils sont échangés entre résidents et non-résidents, sont essentiellement fournis selon le mode 1 (fourniture transfrontières): *transports* (excepté les *services auxiliaires et connexes* fournis aux transporteurs dans les ports étrangers, qui doivent être imputés au mode 2), *communications*, *assurance*, et *services financiers* ainsi que les paiements de *redevances et droits de licence*. Tous les services enregistrés dans le poste des *voyages* (c'est-à-dire à l'exclusion des biens) doivent être imputés au mode 2 (consommation à l'étranger).

La situation est plus complexe pour les autres services commerciaux, qui peuvent inclure des éléments importants de deux modes de fourniture: les *services d'informatique et d'information*, les *autres services aux entreprises* et les *services personnels, culturels et relatifs aux loisirs* peuvent être fournis selon les modes 1 et 4; les *services de bâtiment et travaux publics* peuvent être fournis selon les modes 3 et 4. **Il faut des travaux plus approfondis** pour déterminer l'imputation de ces statistiques aux divers modes de fourniture.

### ***Pour plus de précisions ...***

- \* *en général*: MSCIS, chapitre III
- \* *concepts et définitions relatifs à la balance des paiements*: MBP5, chapitres IV à VII, et [www.imf.org/bop](http://www.imf.org/bop)
- \* *imputation des postes de services aux divers modes de fourniture*: MSCIS, section II.D.4

---

<sup>5</sup> On notera que le mode 3 (présence commerciale) concerne principalement le FATS. Ces statistiques sont présentées dans la section III. Le mode 4 (présence de personnes physiques) est traité plus en détail dans la section IV.

---

### III. STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

---

*La présente section expose les aspects méthodologiques des statistiques du commerce des services des filiales étrangères: entreprises visées, variables économiques à considérer pour étudier les activités des filiales étrangères et classification des données (par pays et par activité ou par produit de services).*

#### 1. INTRODUCTION

La fourniture internationale d'un certain nombre de services nécessite un contact étroit et permanent entre les producteurs et les consommateurs, qui ne peut souvent être assuré que par des filiales établies sur place (c'est-à-dire au moyen du mode 3 de l'AGCS, présence commerciale). Pour pouvoir mesurer ce mode particulièrement important<sup>6</sup>, le MSCIS recommande de mettre en place le cadre statistique du **commerce des services des filiales étrangères** (FATS). Il énonce des principes directeurs concernant la production d'indicateurs sur les opérations des filiales résidentes des entreprises étrangères (**FATS entrant**) et des filiales étrangères des entreprises résidentes (**FATS sortant**). Outre des indicateurs relatifs au commerce des services selon le mode 3, les statistiques FATS donnent des indicateurs généraux qui aident à comprendre le phénomène de la mondialisation.<sup>7</sup>

La **sous-section 2** présente des critères qui permettent de déterminer la population des producteurs étrangers à prendre en compte dans les statistiques FATS et donne des indications pour choisir l'unité statistique au sein de cette population. Elle traite aussi de la date d'enregistrement des statistiques. La **sous-section 3** présente les variables qui offrent le plus d'intérêt pour l'analyse économique et politique, et la **sous-section 4** explique comment ventiler les variables pour dresser un tableau complet des activités des filiales étrangères.

#### 2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT DES STATISTIQUES FATS

Les principes d'enregistrement des statistiques FATS sont conformes aux normes statistiques internationales, notamment celles qui régissent la mesure de l'investissement étranger direct (IED) dans le MBP5 et la troisième édition de la *Définition de référence des investissements étrangers directs de l'OCDE*. On présente dans la première sous-section l'univers de l'IED, car il permet de comprendre l'univers des statistiques FATS. En outre, les statistiques des IED peuvent fournir des indicateurs provisoires de la présence commerciale pour les pays qui n'ont pas encore commencé à établir des statistiques FATS.<sup>8</sup>

##### a) *L'univers de l'IED*

L'**IED** est la catégorie d'investissements internationaux qui traduit l'objectif d'une entité résidant dans une économie (investisseur direct) d'acquérir un **intérêt durable** dans une entreprise résidant dans une autre économie (entreprise d'investissement direct). La notion d'intérêt

---

<sup>6</sup> Bien qu'on ne dispose que de données fragmentées, on estime que la valeur des services fournis par le biais de filiales étrangères est plus élevée que celle des services échangés qui ressort de la balance des paiements (voir la section I.1 b)).

<sup>7</sup> Les conseils donnés dans le manuel de l'OCDE sur les Indicateurs économiques de la mondialisation (2005, chapitre III, *L'activité économique des entreprises multinationales*) sont en parfait accord avec les principes directeurs du MSCIS.

<sup>8</sup> Les statistiques des IED comprennent les investissements initiaux et les transactions ultérieures entre entreprises apparentées. Elles couvrent les transactions financières d'investissements directs (enregistrées principalement en fonction de leur destination), les revenus d'investissements directs (perçus par l'investisseur direct) et les positions d'investissements directs (valeur du stock d'investissements directs à la fin de la période de référence).

durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, et l'exercice d'une influence notable de l'investisseur sur la gestion de l'entreprise.

L'**entreprise d'investissement direct** est une entreprise ayant ou non la personnalité morale dans laquelle l'investisseur direct possède au moins 10 pour cent des actions ordinaires ou des droits de vote (pour une entreprise ayant la personnalité morale) ou l'équivalent (pour une entreprise n'ayant pas la personnalité morale).

L'**investisseur direct** peut être une personne physique, une entreprise publique ou privée dotée ou non d'une personnalité morale distincte, un groupe de personnes physiques ou d'entreprises qui sont associées, une administration publique ou un organisme officiel ou d'autres organisations qui possèdent une entreprise d'investissement direct dans une économie autre que celle dont l'investisseur direct est résident.

#### *b) Entreprises visées par les statistiques FATS*

D'une manière générale, les statistiques FATS ne couvrent que les filiales étrangères contrôlées par un investisseur direct étranger. À des fins statistiques, la population visée comprend les filiales détenues majoritairement par un seul investisseur direct<sup>9</sup> qui possède plus de **50 pour cent des actions ordinaires ou des droits de vote**.<sup>10</sup> La population des statistiques FATS est donc un **sous-ensemble de l'univers de l'IED**. Il faut noter que les statistiques FATS rendent compte des opérations des filiales concernées dans leur totalité et non au prorata de la participation des entreprises étrangères parentes.

Comme l'expression de FATS telle qu'elle est utilisée ici désigne le commerce des *services* des filiales étrangères, on pourrait s'attendre à ce que les statistiques FATS portent uniquement sur les producteurs de services. Or, **elles couvrent les producteurs de biens et de services**. Certaines entreprises produisent à la fois des biens et des services, et ce n'est qu'en couvrant tous les producteurs que les statistiques refléteront les activités des entreprises qui produisent accessoirement des services. L'établissement de statistiques sur l'ensemble des producteurs permet en outre de rendre compte des activités des producteurs de services dans le cadre de statistiques couvrant toutes les activités des entreprises.

#### *c) Unités statistiques*

Les statistiques FATS peuvent être établies **soit au niveau de l'entreprise** (société), **soit à celui des différents lieux d'implantation ou établissements**. Les unités employées peuvent avoir une grande influence sur l'interprétation des statistiques (voir l'exemple ci-dessous), et chacune de ces deux bases a ses avantages et ses inconvénients (répartition difficile de certaines variables entre les établissements d'une entreprise, coûts différents de collecte des données, etc.). Comme ces statistiques sont souvent tirées de systèmes statistiques existants dans lesquels les unités sont déjà définies, le MSCIS ne donne pas de conseils sur les unités à employer mais recommande d'indiquer les unités employées dans des notes explicatives.

Supposons par exemple qu'une entreprise ait deux établissements: un qui fournit des services financiers et un qui fournit des services d'information. Supposons en outre que le premier

---

<sup>9</sup> À cet égard, un groupe d'investisseurs associés agissant de concert est considéré comme un seul investisseur.

<sup>10</sup> Certaines entreprises autres que celles détenues majoritairement par un investisseur étranger sont jugées intéressantes, soit dans le contexte de l'AGCS, soit dans les études sur la mondialisation (par exemples les entreprises qui sont détenues exactement à 50 pour cent par un investisseur étranger, ou celles dans lesquelles plusieurs investisseurs étrangers détiennent collectivement la majorité). Le MSCIS encourage les statisticiens à fournir des statistiques supplémentaires distinctes, accompagnées de notes explicatives, au sujet de ces cas intéressants.

représente 60 pour cent des ventes de l'entreprise et le second 40 pour cent. Dans les statistiques au niveau de l'établissement, les ventes seraient enregistrées dans les deux branches d'activité selon les proportions indiquées. Dans les statistiques au niveau de l'entreprise, au contraire, toute l'entreprise serait classée dans une même branche d'activité (services financiers si l'on utilise la répartition des ventes comme base de la classification), auquel cas toutes les ventes seraient enregistrées dans cette branche et aucune dans l'autre. Toutefois, il est plus coûteux de recueillir des renseignements auprès des établissements qu'au niveau des entreprises.

#### *d) Moment de l'enregistrement*

Comme pour les autres statistiques économiques, les principes directeurs relatifs aux statistiques FATS recommandent de mesurer et d'enregistrer les variables sur la base de la **comptabilité d'exercice** (c'est-à-dire la période de réalisation de la transaction plutôt que, par exemple, celle du paiement correspondant). Les variables de flux, telles que la production et la valeur ajoutée, devraient se rapporter à une année de référence, tandis que les variables de stock, telles que les actifs et la valeur nette, devraient se référer à la fin de l'année de référence.

La base devra être si possible l'année civile. Toutefois, dans certains pays, il n'existe que des données établies sur la base de l'exercice budgétaire ou comptable. Ces pays sont encouragés à ajouter des notes expliquant cette pratique dans leurs statistiques FATS, en précisant éventuellement la différence entre leur exercice budgétaire et l'année civile.

### **3. FATS: VARIABLES ÉCONOMIQUES**

Un large éventail de données ou variables économiques – opérationnelles ou financières – concernant le FATS peuvent présenter un intérêt pour l'analyse et l'élaboration des politiques. Le MSCIS recommande que les variables FATS à collecter comprennent au minimum les indicateurs de base suivants de l'activité des filiales étrangères: **ventes** (chiffre d'affaires) et/ou **production, emploi, valeur ajoutée, exportations et importations de biens et de services**, et **nombre d'entreprises**. Ces mesures sont décrites à l'annexe III.

Ces variables constituent certes un ensemble de base susceptible d'apporter des réponses à diverses questions, mais d'autres indicateurs de l'activité des filiales étrangères peuvent aussi être utiles dans certains cas. Le MSCIS propose les **variables supplémentaires** suivantes que les pays pourraient envisager de recueillir dans un deuxième temps s'ils sont en mesure de le faire: **actifs, rémunération des salariés, valeur nette, excédent d'exploitation net, formation brute de capital fixe, impôt sur le revenu des sociétés, et dépenses de recherche-développement**.

La plupart des variables "de base" et des variables "supplémentaires" sont tirées du SCN 1993.

### **4. RÉPARTITION (CLASSIFICATION) DES VARIABLES FATS**

Les variables FATS peuvent être réparties de deux manières. La **répartition géographique** indique où la production a eu lieu et où se trouve le propriétaire de la filiale productrice. La **répartition selon l'activité principale** du producteur indique quel secteur d'activité est concerné. En outre, certaines variables peuvent se classer par produit. Les recommandations du MSCIS sur chacune de ces bases de répartition sont présentées ci-après.

#### *a) Par pays*

Les questions à prendre en considération dans la répartition des variables par pays diffèrent selon qu'il s'agit du FATS entrant ou du FATS sortant.

Pour le **FATS entrant**, il faut choisir d'attribuer la transaction au pays investisseur immédiat ou au pays investisseur ultime. Le MSCIS recommande que la base primaire de la répartition géographique soit le pays du **bénéficiaire effectif ultime** de la filiale. Le pays du bénéficiaire effectif ultime est celui qui détient et contrôle en dernier ressort la filiale – et tire par conséquent profit de la détention et du contrôle. Par exemple, si une société française possède indirectement une filiale en Russie par le biais de sa filiale à 100 pour cent aux Pays-Bas, dans les statistiques du FATS entrant établies par la Russie, la France devrait être le pays propriétaire. Toutefois, comme il est possible de disposer d'informations sur le propriétaire immédiat ("première société mère étrangère") grâce aux données sur les IED, et pour faciliter la comparaison avec ces données, le MSCIS encourage les pays à recueillir aussi des données ventilées en fonction du pays du propriétaire immédiat.

Pour le **FATS sortant**, il y a deux possibilités. Les variables peuvent être attribuées soit au pays où est implantée la filiale (**pays d'accueil**), soit au pays de la filiale (**pays final**), si celle-ci est détenue directement dans un autre pays. Le MSCIS recommande d'attribuer les données au pays de la filiale dont les opérations sont décrites par les variables.<sup>11</sup> Ce traitement est en effet celui qui convient le mieux pour révéler le pays où l'investisseur étranger direct a une présence commerciale. Par exemple, si une société britannique possède une filiale aux États-Unis par le biais d'une holding située aux Bermudes, dans les statistiques britanniques du FATS sortant, la filiale sera classée aux États-Unis plutôt qu'aux Bermudes.

*b) Par (secteur d')activité et par produit de services*

Toutes les variables FATS devraient être attribuées aux **activités industrielles des producteurs**. Le MSCIS contient une classification des activités pour les variables FATS qui s'inspire de la troisième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.3). Cette classification, dénommée **Catégories CITI pour les filiales étrangères (ICFA)**, est reproduite à l'annexe IV. Les catégories figurant dans l'ICFA couvrent toutes les activités économiques, avec plus de détails pour les services.

Les données enregistrées sur toute catégorie de l'ICFA doivent être interprétées comme une **indication de l'activité principale** des entreprises plutôt que comme une mesure précise de l'activité elle-même. Le secteur d'activité dans lequel une entreprise est classée ne reflète que l'activité la plus importante exercée. Par exemple, les services informatiques peuvent être fournis non seulement par des entreprises classées dans l'activité de services informatiques, mais aussi par des entreprises classées dans la catégorie de la fabrication ou du commerce de gros d'ordinateurs. De même, il peut arriver (quoique moins souvent dans la réalité) que les entreprises de services informatiques fabriquent ou vendent en gros des ordinateurs en tant qu'activité secondaire. Les statistiques de l'activité "services informatiques" donneraient donc une valeur fautive de cette activité en excluant les services informatiques fournis par les fabricants et les grossistes et en incluant les activités de fabrication et de commerce de gros des entreprises de services informatiques.

Pour cette raison, et à cause des différences entre les classifications elles-mêmes, on ne peut faire concorder que dans une mesure limitée les données sur les échanges entre résidents et non-résidents classées selon l'**EBOPS et les données sur les variables FATS classées selon l'ICFA**. Une concordance entre les deux classifications (prévues dans le MSCIS) pourrait cependant être utile, notamment dans les secteurs où les entreprises sont spécialisées et n'exercent généralement pas d'activités secondaires importantes. Par exemple, si les services juridiques n'étaient fournis que par les cabinets d'avocats et si les cabinets d'avocats avaient tendance à fournir uniquement des services juridiques, les ventes enregistrées dans la catégorie

---

<sup>11</sup> On notera que les transactions d'IED enregistrées dans le cadre de la balance des paiements sont attribuées au pays d'accueil, ce qui convient pour suivre les positions et les flux financiers.

des "services juridiques" correspondraient de près aux ventes de services juridiques, étant donné qu'elles seraient enregistrées dans une classification par produit.

Bien que le MSCIS recommande de ventiler en priorité les statistiques FATS par activité, il encourage les pays à se fixer, comme **objectif à long terme**, de ventiler certaines variables telles que les ventes, les exportations et les importations par types de services produits et vendus.<sup>12</sup> Les données établies par produit permettent d'identifier certains types de services fournis au moyen d'une présence commerciale. Les statistiques par produit qui sont disponibles ou peuvent être établies pour le FATS devraient être ventilées sur une **base compatible avec l'EBOPS**. Si un pays ne peut atteindre ce niveau de précision, il pourra ventiler les ventes dans chaque activité entre celles de biens et celles de services comme première étape vers une classification par produit.

***Pour plus de précisions ...***

- \* *en général:*
  - MSCIS, chapitre IV
  - Manuel de l'OCDE sur les Indicateurs économiques de la mondialisation, chapitre III
- \* *définitions de l'IED:* troisième édition de la Définition de référence des investissements étrangers directs de l'OCDE et MBP5 ([www.imf.org](http://www.imf.org))

---

<sup>12</sup> D'autres variables telles que la valeur ajoutée et l'emploi ne peuvent être classées par produit.

---

## IV. PRÉSENCE DE PERSONNES PHYSIQUES

---

*La présente section expose les principales questions relatives à la définition de la fourniture de services selon le mode 4 (présence de personnes physiques) et leurs liens avec les statistiques. Elle explique aussi dans quelle mesure les données existantes peuvent être utilisées comme indicateurs au sujet du mode 4.*

### 1. INTRODUCTION

Le MSCIS admet qu'un cadre statistique complet n'a toujours pas été élaboré pour mesurer le mode 4. En guise de première étape, il inclut une annexe sur le mouvement des personnes physiques. Depuis l'élaboration du MSCIS, des progrès ont été accomplis, mais il peut être difficile de définir la portée du mode 4 (**sous-section 2**) dans certains cas. Dans la **sous-section 3**, on examine les sources statistiques qui peuvent être utilisées pour faciliter une évaluation de ce mode de fourniture et l'on propose des moyens d'améliorer sa mesure.

### 2. LA PRÉSENCE DE PERSONNES PHYSIQUES SELON L'AGCS

L'AGCS ne donne pas de définition précise du mode 4 susceptible d'être utilisée directement à des fins statistiques. Le mode 4 est généralement décrit en termes de but et de durée du séjour: le fournisseur est admis temporairement dans le cadre de la fourniture d'un service visé par l'AGCS, qu'il intervienne directement dans la production/fourniture du service ou indirectement (en travaillant pour une filiale étrangère, dans le domaine du marketing, de la vente, par exemple).

#### a) Fournisseurs de services selon le mode 4

L'AGCS définit le mode 4 du commerce des services comme "la fourniture d'un service ... par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à la **présence** de personnes physiques d'un Membre sur le territoire de tout autre Membre". Le mode 4 peut généralement être décrit comme celui qui vise les personnes physiques étrangères admises dans l'économie d'accueil pour:

- i) exécuter directement des contrats de services (fournisseurs de services contractuels); il s'agit des **travailleurs indépendants** (professionnels indépendants) ou des **salariés d'un fournisseur de services étranger**<sup>13</sup>;
- ii) travailler dans une filiale étrangère qui fournit des services (**personnes transférées à l'intérieur d'une société** ou **recrutées directement par la filiale**); ou
- iii) négocier un contrat de services (**vendeurs de services**), négocier la constitution/l'acquisition d'un établissement fournissant des services (**personnes chargées d'établir une présence commerciale**), commercialiser un service, etc.

Le mode 4 ne concerne donc pas seulement les étrangers intervenant directement dans la fourniture des services (ce qui correspond généralement au commerce des services dans la balance des paiements) mais concerne aussi les personnes dont la présence à l'étranger contribue à la fourniture d'un service.

---

<sup>13</sup> Certains travailleurs indépendants peuvent aussi s'établir sur le marché d'accueil et fournir des services en provenance de ce territoire: bien qu'un engagement relatif au mode 4 garantisse le droit de cette personne à être présente sur ce territoire, on considère que le service est fourni grâce à une présence commerciale.

Il y a cependant des domaines dans lesquels il peut être difficile de définir ce que recouvre la fourniture de services selon le mode 4. Par exemple:

- il peut être difficile d'établir la différence entre un contrat de services et un contrat d'emploi, en particulier pour les fournisseurs de services indépendants;
- il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui constitue un service: les ramasseurs de fruits, par exemple, pourraient être considérés comme des travailleurs agricoles temporaires (ne relevant pas du mode 4) ou comme des fournisseurs de services de ramassage de fruits; ou
- bien que le mode 4 s'applique aux fournisseurs de services indépendamment de leur qualification, de nombreux engagements contractés par les Membres de l'OMC portaient, au moment de la rédaction du présent document, sur les travailleurs hautement qualifiés.

**b) "Temporaire": un élément essentiel dans la mesure du mode 4**

L'Annexe de l'AGCS sur le mouvement des personnes physiques fournissant des services relevant de l'Accord (l'Annexe de l'AGCS) précise la nature **temporaire** de la présence: les mesures concernant la citoyenneté, la migration, la résidence et l'emploi à titre permanent sont exclues du champ d'application de l'Accord. De plus, l'AGCS "ne s'appliquera pas aux mesures affectant les personnes physiques qui cherchent à accéder au marché du travail d'un Membre". Dans le cas du mode 4, la personne physique est admise pour réaliser une tâche en rapport avec la fourniture d'un service; lorsqu'elle l'a réalisée, elle devra quitter le pays.

L'AGCS ne définit pas la présence temporaire comme une durée de séjour spécifique mais les Membres le font cependant, en pratique, dans leurs listes d'engagements. La durée de séjour maximale pour le mode 4 inscrite dans les listes varie entre trois mois pour les vendeurs de services/personnes chargées d'établir une présence commerciale et deux à cinq ans pour les personnes transférées à l'intérieur d'une société.

Selon les normes statistiques internationales (MBP5, SCN 1993 et *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Première révision*, de l'ONU), la distinction entre présence temporaire et présence permanente est généralement déterminée par la **règle d'une année**, qui fait la distinction entre les résidents d'une économie et les non-résidents. L'Annexe du MSCIS mentionne la divergence entre la définition du terme "temporaire" selon les normes statistiques et celle de l'AGCS et conclut que les données statistiques disponibles sur les activités économiques des résidents (c'est-à-dire plus d'un an) contiennent aussi des éléments liés à la présence temporaire au sens de l'AGCS.

**c) Mode 4: relations avec les classifications statistiques**

Selon l'Annexe du MSCIS, plusieurs classifications internationales peuvent être utiles pour les négociations de l'AGCS et pour évaluer le mode 4: la **CPC** (également utile pour les autres modes de fourniture); la Classification internationale type des professions (**CITP**) de l'OIT, qui fait la distinction entre les différentes catégories d'emplois; la **CITI**, qui peut être utile dans les cas où il manque des renseignements statistiques sur la répartition de l'emploi étranger par profession; et la Classification internationale d'après la situation dans la profession (**CISP**), utile par exemple pour identifier les "fournisseurs de services indépendants" qui sont souvent visés par les engagements spécifiques au titre de l'AGCS.

### 3. STATISTIQUES PERMETTANT DE MESURER LE MODE 4

Divers indicateurs offrent un intérêt pour évaluer le mode 4. La plupart d'entre eux se rapportent aux différents types de présence des personnes physiques mis en évidence dans les sections précédentes. Ils concernent la valeur des services échangés ou le nombre et les types de personnes qui traversent les frontières. L'encadré IV.1 dresse un tableau des liens qui peuvent être établis entre les différentes sortes de fournitures de services au moyen du mouvement de personnes physiques et les domaines statistiques existants. Comme il est indiqué ci-après, des indicateurs utiles permettant de mesurer le mode 4 sont souvent disponibles, mais pour une population beaucoup plus importante. La **principale difficulté** liée à la mesure du mode 4 consiste à **identifier le sous-ensemble** de services et de travailleurs qui devrait être mesuré.

**Encadré IV.1: Différents types de présence relevant du mode 4, point de vue du pays d'accueil**

Catégories	Couverture statistique: valeur des services	Couverture statistique: nombre de personnes physiques
I. Contrats de services exécutés dans les pays d'accueil par des fournisseurs étrangers ou leur(s) salarié(s) admis dans l'économie d'accueil pour fournir un service	Balance des paiements: transactions de services entre résidents et non-résidents, principales composantes des <i>services</i> selon le MBP5	Statistiques du tourisme et des migrations (non-migrants) concernant les <i>voyageurs d'affaires</i> ; ajustements par catégorie de personnes, durée (plus d'un an), type de service
<del>II. Contrats d'emploi (non permanent) d'étrangers dans toutes les entreprises nationales (sans objet pour évaluer le mode 4)</del>	<del>Balance des paiements: <i>rémunération des salariés</i> et <i>envois de fonds des travailleurs</i>; ajustements compte tenu de la ventilation par secteur et de la durée</del>	<del>Statistiques des migrations concernant les migrants de courte et longue durée; ajustements par catégorie de personnes, durée, ventilation par secteur</del>
<del>a) y compris dans des sociétés de services résidentes détenues ou contrôlées par des étrangers (personnes transférées à l'intérieur d'une société et recrutement direct d'étrangers par une filiale)</del>	<del>sans objet: les services sont fournis selon le mode 3: présence commerciale</del>	<del>Sous-ensemble du précédent; pourrait être établi, par exemple, à partir du registre FATS; ajustements compte tenu de la durée, de la ventilation par secteur</del>
III. Vente de services (tentative d'établir des relations contractuelles en vue d'un contrat de services) et établissement d'une présence commerciale	<del>sans objet: aucun service n'est commercialisé à ce stade</del>	Statistiques du tourisme et des migrations (non-migrants) concernant les <i>voyageurs d'affaires</i> ; ajustements par catégorie de personnes, durée (plus d'un an), type de service

**a) La valeur du commerce selon le mode 4 est comprise dans les statistiques du commerce des services pour la balance des paiements**

L'estimation de la valeur du commerce des services selon le mode 4 n'est pertinente que pour la catégorie I définie dans l'encadré IV.1, à savoir les fournisseurs de services indépendants ou les salariés d'un fournisseur de services étranger admis dans l'économie d'accueil du client pour produire/fournir directement un service. S'agissant des personnes transférées à l'intérieur d'une société et des étrangers recrutés directement par une filiale étrangère (catégorie II a)), le service est fourni suivant le mode 3 (le mouvement visé par le mode 4 contribue à la fourniture du service grâce à une présence commerciale). Du point de vue économique, il n'y a pas d'échanges commerciaux (au moins au stade initial) dans le cas des vendeurs de services/personnes chargées d'établir une présence commerciale (catégorie III).

Les composantes du MBP5/de l'EBOPS, qui visent les transactions relatives aux contrats de **services** internationaux, correspondent à la quasi-totalité de la valeur du commerce des services

selon le mode 4 (ainsi qu'aux modes 1 et 2).<sup>14</sup> Les postes de services du MBP5/de l'EBOPS qui sont réputés comporter des **éléments importants** du mode 4 sont les suivants: *services d'informatique et d'information; autres services aux entreprises; services personnels, culturels et relatifs aux loisirs; et bâtiment et travaux publics*. L'imputation des postes du MBP5/de l'EBOPS aux modes de fourniture (voir la section II.5) permettra de mesurer de façon satisfaisante la valeur du commerce des services selon le mode 4 mais elle ne constitue pas encore une priorité par rapport aux autres améliorations possibles de la mesure de ce commerce.

Les flux de la balance des paiements relatifs à la main-d'œuvre (*rémunération des salariés et envois de fonds des travailleurs*) donnent des **renseignements intéressants sur les flux de revenus résultant des mouvements généraux** de personnes ou migrations (**à caractère temporaire ou définitif**), y compris des mouvements de main-d'œuvre. Cependant, contrairement aux indicateurs relatifs aux services figurant dans le MBP5/l'EBOPS, i) les flux relatifs à la main-d'œuvre ne servent pas à mesurer les flux commerciaux (transactions) tels qu'ils sont spécifiés dans les contrats de services internationaux passés entre les fournisseurs de services et les consommateurs (voir ci-dessus); et ii) l'ensemble des personnes visées par les flux relatifs à la main-d'œuvre diffère beaucoup, en général, de l'ensemble des personnes ayant des activités de services selon le mode 4.

**b) Nombre de personnes se déplaçant dans le cadre du mode 4: statistiques du tourisme et des migrations**

Les statistiques du tourisme et des migrations/de la main-d'œuvre répondent partiellement au besoin recensé de **calculer le nombre de personnes se déplaçant selon le mode 4**. Des modifications des concepts statistiques pertinents à cet égard (durée de séjour, catégories de migrants et de non-migrants, par exemple) pourraient contribuer très utilement à répondre aux besoins de la politique commerciale.<sup>15</sup> On relève des éléments relatifs à la présence des personnes physiques dans les documents intitulés *International Recommendations for Tourism Statistics* (recommandations internationales concernant les statistiques du tourisme), *Compte satellite du tourisme: cadre méthodologique recommandé* et *Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1* (recommandations concernant les statistiques des migrations internationales, révision 1). Il s'agit, par exemple, des personnes voyageant pour affaires.<sup>16</sup> Ces cadres pourraient être utilisés, en particulier, de la manière suivante:

- dans les statistiques sur le tourisme et les migrations (non-migrants), distinguer les personnes voyageant pour affaires et ventiler encore ces données par catégorie de personnes, à l'exception des personnes transférées à l'intérieur d'une société et des étrangers recrutés directement par des filiales étrangères, qui ne sont généralement pas visés par ces statistiques; et

---

<sup>14</sup> Pour des informations complémentaires sur l'imputation des postes de la balance des paiements ou de l'EBOPS aux modes de fourniture, voir la section II.5. Ces statistiques ne concerneront pas les fournisseurs de services indépendants qui séjournent (ou souhaitent séjournier) plus de 12 mois dans l'économie d'accueil car ils deviendront résidents de ce pays et les transactions correspondant aux contrats de services ne seront plus des transactions internationales. Cependant, les pays établissant des statistiques pour lesquels la catégorie de travailleur indépendant établi dans une économie autre que la leur est considérée comme une part importante de la population relevant du mode 4 souhaiteront peut-être effectuer des estimations de la valeur des services vendus/produits par ces fournisseurs de services indépendants.

<sup>15</sup> Il est actuellement improbable que les besoins de la politique commerciale soient dûment pris en compte dans les statistiques des migrations à court terme.

<sup>16</sup> Dans la pratique, les statistiques des migrations établies par les pays peuvent avoir un champ relativement différent de celui qui est recommandé au niveau international. Par exemple, des périodes plus longues (que la période indicative d'un an) peuvent être fixées comme limite entre migration de courte durée et migration de longue durée.

- dans les statistiques sur les migrations, catégories des migrants de courte et longue durées, distinguer les personnes transférées à l'intérieur d'une société et les étrangers recrutés directement par des filiales étrangères. Le cadre statistique FATS pourrait aussi fournir des indicateurs relatifs aux mouvements relevant du mode 4 et liés au commerce selon le mode 3. De nombreux engagements en vigueur pris selon le mode 4 concernent directement les personnes transférées à l'intérieur d'une société (leur droit de se déplacer facilite la fourniture de services selon le mode 3) et il pourrait s'avérer utile de distinguer l'emploi non permanent des étrangers dans des statistiques appropriées.

Pour effectuer des mesures plus précises, il faudrait envisager des durées de séjour plus longues. Si possible, les données recueillies au moyen de ces cadres statistiques devraient être ventilées en fonction: du type de service fourni; de l'activité de l'entreprise qui emploie la personne ou de l'activité menée par le travailleur indépendant; de la profession/des qualifications des personnes qui se déplacent; de la durée du séjour dans le pays d'accueil; et du pays d'origine/de destination des échanges et des personnes.

***Pour plus de précisions ...***

- \* *en général*: MSCIS, section II.4 d) et annexe I
- \* *évolution récente*: Measuring Mode 4 Trade Flows (mesurer les flux commerciaux relevant du mode 4), document de travail de l'OMC (OMC), [http://www.wto.org/french/res\\_f/reser\\_f/ersd200805\\_f.htm](http://www.wto.org/french/res_f/reser_f/ersd200805_f.htm)
- \* *statistiques et classifications du travail et des migrations*: Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre du BIT, [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

---

## V. SOURCES DE DONNÉES

---

*La présente section expose les principaux systèmes et sources utilisés pour établir les statistiques du commerce des services. Elle traite des questions de comparabilité entre les statistiques de la balance des paiements des différents pays et de la façon dont on peut les résoudre grâce à une coopération efficace. Elle présente aussi les initiatives internationales destinées à évaluer la qualité des statistiques.*

### 1. INTRODUCTION

Les statistiques de la balance des paiements et les statistiques FATS peuvent être établies à partir de sources très diverses. La façon dont les données sont recueillies et mises en forme diffère selon les postes de la balance des paiements ou selon qu'il s'agit du FATS entrant ou sortant, à l'intérieur d'un pays et entre les pays. Dans la **sous-section 2**, on passe en revue les sources les plus couramment utilisées pour établir les statistiques des services destinées à la balance des paiements et, dans la **sous-section 3**, on décrit les deux principaux systèmes de collecte utilisés pour les statistiques FATS. Enfin, dans la **sous-section 4**, on examine la question des asymétries des statistiques et l'on présente diverses initiatives destinées à améliorer la qualité des statistiques.

### 2. PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES POUR LES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Pour établir les statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents, il existe un certain nombre de sources, dont deux sont généralement utilisées comme fondement du système de collecte pour la balance des paiements: le Système de communication des transactions internationales (SCTI) et les enquêtes auprès des entreprises. D'autres sources sont utilisées en complément de l'un de ces systèmes ou des deux combinés.

#### a) *Système de communication des transactions internationales*

Un **SCTI** est un système de collecte qui consiste à communiquer au statisticien qui établit la balance des paiements les **paiements internationaux transmis par l'intermédiaire des banques nationales**, avec des indications sur les services spécifiques qu'ils rémunèrent. En général, les banques nationales servent d'intermédiaire dans ce système en déclarant les règlements internationaux effectués par leurs clients. Cette déclaration indirecte est souvent complétée par une déclaration directe des transactions réglées en dehors du système bancaire national (par exemple à travers les comptes détenus à l'étranger par les résidents) ou des transactions pour lesquelles il n'y a que des paiements nets, comme ceux qui ont lieu dans les systèmes de compensation ou d'enregistrement net.<sup>17</sup>

Un SCTI permet d'établir en temps utile des statistiques complètes de la balance des paiements en ayant recours à un nombre assez réduit de déclarants. Mais il s'écarte quelque peu de la recommandation donnée dans le MBP5 selon laquelle les transactions devraient être mesurées lorsque le service est fourni et non lorsque le paiement a lieu (bien que les deux périodes correspondent généralement dans le cas des services). En outre, le déclarant peut avoir des difficultés à déterminer le type exact de service fourni, ce qui fausse parfois le classement.

---

<sup>17</sup> Dans ces systèmes, une chambre de compensation permet aux participants de régler leurs créances/dettes réciproques nées au cours d'une période donnée en effectuant des paiements nets à la fin de la période (exemple: les paiements entre compagnies aériennes faits par le biais de l'Association du transport aérien international (IATA)).

*b) Enquêtes auprès des entreprises*

Les **enquêtes auprès des entreprises** peuvent constituer la base de la collecte de données sur les transactions de services entre résidents et non-résidents. En pareil cas, les statistiques du commerce international des services sont souvent établies à partir d'une série d'enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs d'agents économiques internationaux. Certaines enquêtes portent sur toutes les transactions internationales des entreprises, et d'autres sur certains postes de services.

Il n'y a pas de limite théorique à l'utilisation des enquêtes auprès des entreprises pour recueillir des données sur le commerce international des services. La qualité des données issues des enquêtes dépend de l'adéquation des techniques employées pour concevoir les échantillons, élaborer les questionnaires et dépouiller les résultats, ainsi que de la qualité du registre des entreprises. Pour permettre une identification correcte de la population visée dans chaque enquête, le registre des entreprises doit être tenu à jour et suffisamment détaillé.

*c) Combinaison du SCTI et des enquêtes auprès des entreprises*

Certains pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni n'utilisent qu'un système fondé sur les enquêtes auprès des entreprises, sans recourir à un SCTI. Mais, dans bien des cas, les pays exploitent une **combinaison** de SCTI et d'enquêtes auprès des entreprises pour établir les statistiques de la balance des paiements. Ces systèmes peuvent prendre diverses formes, **allant de l'utilisation limitée d'enquêtes en complément d'un système essentiellement fondé sur le SCTI, à l'inverse**. Par exemple, le système de collecte français repose largement sur un SCTI, complété par un système de "déclaration directe" au titre de la balance des paiements par les "grands acteurs", c'est-à-dire les principales entreprises qui effectuent des transactions internationales. Aux Pays-Bas, en revanche, le SCTI a été remplacé récemment par un système à base d'enquêtes, mais un reste de SCTI basé sur une déclaration simplifiée des banques a été maintenu afin de permettre l'identification des entreprises qui effectuent des transactions internationales.

Alors que les systèmes qui reposent principalement sur le SCTI sont généralement placés sous la responsabilité de la banque centrale nationale, ceux qui reposent sur des enquêtes comme source principale sont souvent exploités par l'institut national de la statistique. Quel que soit l'organisme responsable, une étroite coopération entre les deux est particulièrement utile, surtout lorsque les deux sources doivent être combinées.

*d) Autres sources d'information*

Pour mesurer plus précisément les transactions internationales des résidents, on peut utiliser d'autres sources en complément des renseignements recueillis au moyen du SCTI ou des enquêtes auprès des entreprises. L'un des secteurs de services typiques dans la balance des paiements pour lequel on a recours à des sources complémentaires est le poste des **voyages**. De nombreux pays recueillent des renseignements supplémentaires sur les dépenses des visiteurs (entrants et sortants) à partir d'enquêtes réalisées dans le cadre des statistiques des migrations et du tourisme. D'autres sources telles que les enquêtes sur les dépenses des ménages (pour obtenir par exemple des pondérations destinées à établir l'indice des prix à la consommation) peuvent livrer des renseignements utiles sur les dépenses des résidents à l'étranger.

D'autres données sur le commerce international des services peuvent être obtenues auprès de **sources officielles** (administrations publiques et autorités monétaires). Dans certains pays, une coopération efficace avec les unités gouvernementales permet au statisticien de la balance des paiements d'obtenir quelques statistiques sur une série de transactions de services. Les renseignements sur les **opérations des administrations publiques** peuvent non seulement servir à établir le poste des *services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.*,

mais être utiles également pour d'autres activités liées aux services telles que les taxes d'aéroport perçues auprès des non-résidents (*voyages*) et les redevances d'atterrissage et de manutention perçues par les pouvoirs publics (*transports*). En outre, les institutions du secteur public sont souvent en mesure de fournir des données **déduites de leurs diverses fonctions**. L'un des domaines qui intéressent couramment le commerce international des services est celui des données recueillies par les administrations publiques sur les services d'éducation et de santé fournis ou reçus par des non-résidents (*voyages; services personnels, culturels et relatifs aux loisirs*).

Les informations obtenues auprès des **pays partenaires** sont utiles lorsqu'il n'est pas possible de les recueillir directement dans le pays déclarant; elles permettent aussi de valider et d'améliorer les statistiques du pays. En relevant et en expliquant les écarts, les statisticiens peuvent améliorer la qualité de leurs statistiques de la balance des paiements (voir la section V.4). Les données obtenues auprès des organisations internationales sont utiles aux pays qui bénéficient d'aides, pour l'établissement des statistiques sur les services d'assistance technique.

### 3. SYSTÈMES DE COLLECTE DE DONNÉES POUR LES STATISTIQUES FATS

#### a) *Aspects essentiels pour l'établissement de statistiques FATS*

Les statistiques FATS concernent deux populations que les statisticiens doivent aborder de manière différente. Les filiales nationales des entreprises étrangères doivent être étudiées directement au sujet de leur activité (**FATS entrant**), et les activités des entreprises étrangères détenues majoritairement par des entreprises nationales sont mesurées (indirectement) par le biais de l'entreprise parente résidente (**FATS sortant**).

Les données sur le FATS entrant et sortant peuvent être recueillies à partir de plusieurs sources et statistiques existantes, à des degrés divers. Il est probable, en particulier, qu'elles auront des liens avec les données existant sur l'IED, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer la population visée. Le registre utilisé pour collecter des données sur l'IED devrait permettre au statisticien de déterminer ou d'évaluer la portion des filiales à participation majoritaire. Il devrait aussi livrer des renseignements utiles pour la répartition géographique des données FATS (résidence des propriétaires étrangers et des filiales étrangères).

Deux solutions – qui ne s'excluent pas nécessairement – sont envisageables pour l'élaboration des statistiques FATS:

- La première consiste à réaliser des **enquêtes afin de recueillir des données FATS** sur les opérations des filiales résidentes des entreprises étrangères et des filiales étrangères des entreprises nationales. On peut envisager de concevoir de **nouvelles enquêtes sur le FATS** ou d'**ajouter des variables FATS essentielles** aux enquêtes existant sur les IED. Le choix dépend du rapport coûts-avantages de chaque méthode. Toutefois, on considère généralement qu'il est préférable de réaliser des enquêtes FATS distinctes, afin d'éviter de surcharger inutilement les entreprises qui ne sont pas concernées par une participation majoritaire étrangère et aussi parce que les enquêtes sur les IED sont généralement faites chaque trimestre et doivent être renouvelées rapidement. Quelle que soit la méthode choisie, les enquêtes sur le FATS doivent viser à recueillir des variables FATS essentielles à un niveau aussi détaillé que possible de la classification ICFA, ce qui peut aussi poser des problèmes quant aux ressources disponibles et à la charge de réponse imposée aux entreprises.

- La seconde solution, qui ne peut servir que pour le FATS entrant, consiste à **identifier le sous-groupe de données disponibles sur les entreprises résidentes qui est représenté par les filiales étrangères à participation majoritaire**. La plupart des pays réalisent en effet des enquêtes auprès des entreprises résidentes, qui incluent des variables telles que l'emploi, le chiffre d'affaires (qui peut aussi être ventilé par produit) ou la valeur ajoutée, sur la base d'une classification détaillée des activités. Parmi les données recueillies, les statistiques FATS peuvent être établies par addition de variables relatives à la population des entreprises résidentes à participation majoritaire.

L'une des principales difficultés auxquelles se heurte ce domaine statistique est que l'établissement et la définition des statistiques FATS peuvent faire intervenir des compétences et des responsabilités qui sont dispersées entre de nombreuses institutions telles que les banques centrales, les offices nationaux de la statistique et divers ministères. Comme pour les statistiques de la balance des paiements, il faut une coopération étroite entre les différentes institutions compétentes pour établir les statistiques FATS.

#### *b) Exemples de pratiques nationales*

Pour établir des statistiques du FATS entrant et sortant, on peut combiner diverses options. Ainsi, les États-Unis et la plupart des pays de l'UE qui recueillent des données sur le FATS sortant établissent à la fois des statistiques sur le FATS entrant et sortant au moyen d'**enquêtes sur les IED**. La Belgique se sert des enquêtes sur les IED pour le FATS sortant mais établit des données sur le FATS entrant à partir des statistiques établies sur les entreprises nationales. **De nombreux pays n'établissent que des statistiques du FATS entrant**; dans ce cas (exemple: la République tchèque), ils utilisent généralement les **statistiques existant sur les entreprises**. La Suède produit à la fois des statistiques sur le FATS entrant et sortant à partir d'une enquête spécifique.

#### **4. COMPARABILITÉ ET FIABILITÉ DES DONNÉES**

Bien qu'ils soient variés, les **moyens** d'établir des statistiques du commerce des services (balance des paiements ou FATS) visent généralement à produire des données conformes aux définitions et concepts énoncés dans les directives internationales (MSCIS et MBP5 par exemple). À cet égard, chaque système national – fait d'une combinaison particulière de processus de collecte et de traitement – a ses avantages et ses inconvénients. La qualité des résultats obtenus diffère beaucoup selon les pays, aucun n'offrant une représentation parfaite de la réalité. On observe ainsi de larges écarts quand on compare les statistiques d'un pays aux données de ses partenaires.

#### *a) Asymétries des balances des paiements*

Théoriquement, lorsqu'on examine des statistiques bilatérales, les importations déclarées par un pays en provenance d'un partenaire devraient être égales aux exportations correspondantes déclarées par ce dernier ("importations miroir"). En pratique, ce n'est que rarement le cas: l'écart observé entre les importations et les exportations respectives de deux pays est désigné sous le nom d'**asymétries** bilatérales. Les asymétries concernent aussi les flux commerciaux entre plus de deux pays, et elles font souvent l'objet d'un suivi au niveau de zones économiques particulières ou au niveau mondial (les exportations cumulées de tous les pays du monde devraient être égales aux importations cumulées correspondantes).

Dans son rapport de 2007, le Comité de la balance des paiements du FMI a présenté la situation des déséquilibres (asymétries) mondiaux pour la période 1996-2002. En ce qui concerne le *total des services* (c'est-à-dire y compris les services reçus et fournis par les administrations publiques), ce rapport indique que les crédits (exportations) sont supérieurs aux débits (importations) depuis 2003, l'écart positif (asymétrie) ayant été de 106 milliards de dollars EU

en 2006 (soit 1,9 pour cent des flux bruts de services, c'est-à-dire exportations + importations). Pendant la période 1996-2002, le déséquilibre a été négatif. Et, lorsqu'on examine les chiffres ventilés selon les composantes de services ou les partenaires (ceux auxquels les négociateurs commerciaux s'intéressent davantage), les écarts peuvent être beaucoup plus grands (en 2006, par exemple, l'écart a été de 209 milliards de dollars EU dans le cas des autres services commerciaux).

De nombreux **facteurs** contribuent à l'apparition de ces asymétries: mauvaise affectation, application de seuils différents pour l'enregistrement des transactions, dates d'enregistrement différentes, identification géographique difficile de la contrepartie, etc.<sup>18</sup>

Pour **remédier aux problèmes d'asymétrie**, plusieurs initiatives régionales et bilatérales sont apparues en vue de concilier les statistiques. Dans la procédure courante (dite "ascendante"), des groupes de deux pays ou plus analysent les principales asymétries, afin de trouver leur origine et de prendre les mesures adéquates. Ce type d'analyse est régulièrement effectué par exemple entre le Canada et les États-Unis: pour un certain nombre de postes de la balance des paiements, ces pays remplacent les données recueillies à l'origine par leurs flux bilatéraux réciproques (réputés plus fiables). Une autre méthode dite "descendante" est actuellement à l'essai au niveau de l'UE; elle consiste à construire un modèle mathématique qui répartit et élimine les asymétries internes à l'UE sur la base de renseignements méthodologiques communiqués par chaque État membre.

#### *b) Initiatives du FMI relatives à la qualité des données*

Pour évaluer la qualité des données, le FMI a lancé deux initiatives auxquelles se rallie un nombre croissant de pays et qui devraient se traduire par une amélioration générale des statistiques: la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le Système général de diffusion des données (SGDD).

La **NSDD** énonce les **meilleures pratiques** en matière de diffusion des données économiques et financières dans quatre domaines: couverture, périodicité et actualité des données; accès public aux données; intégrité des données; et qualité des données. Dans ce contexte, la qualité concerne des caractéristiques telles que l'exactitude, le respect des principes directeurs statistiques internationaux et la cohérence. La NSDD s'adresse aux pays qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés financiers internationaux, et elle prescrit des normes spécifiques qui **doivent** être respectées par les pays dès lors qu'ils y ont souscrit.

En revanche, la participation au **SGDD** est ouverte à tous les membres du FMI. L'approche adoptée au sujet de la qualité des données est semblable à celle de la NSDD, mais elle est **moins normative** et met davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité des données à **long terme**.

---

<sup>18</sup> Il faut également signaler que, même si le cas est rare, certaines transactions telles que le *négoce international* sont asymétriques par nature.

***Pour plus de précisions ...***

- \* *établissement des statistiques de la balance des paiements*: BOP Compilation Guide du FMI ([www.imf.org/bop](http://www.imf.org/bop))
- \* *établissement des statistiques FATS*:
  - MSCIS, section G du chapitre IV
  - Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique, chapitre III
  - Eurostat Recommendations Manual on the Production of Foreign Affiliates Statistics (Manuel de recommandations d'Eurostat relatives à la production des statistiques sur les filiales étrangères)
- \* *Asymétries*:
  - Asymmetries in EU Current Account data, Eurostat Working Papers and Studies
  - Bilateral flows and asymmetries, OCDE
- \* *NSDD et SGDD*: Dissemination Standards Bulletin Board du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org))

---

## VI. DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ET DIFFUSION PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

---

*Les organisations internationales et régionales établissent et diffusent des statistiques sur le commerce des services et le commerce des filiales étrangères. La présente section donne des renseignements sur la disponibilité et la diffusion des données: types d'indicateurs et de ventilations publiés, nombre de pays déclarants et mode de diffusion.*

### 1. INTRODUCTION

Un élément essentiel de la qualité des statistiques de la balance des paiements et des statistiques FATS est l'**accès du public aux données**. Les organisations internationales et régionales recueillent et diffusent les statistiques sur le commerce des services établies par les divers pays, ce qui permet aux utilisateurs d'avoir directement accès à un large éventail de données et rend également possible la diffusion de statistiques comparables au plan international. En outre, elles encouragent les statisticiens nationaux à produire des statistiques au plus haut niveau de détail utile. Dans les sections suivantes, on examine les types d'indicateurs et de ventilations diffusés. La **sous-section 2** traite de la disponibilité et de la diffusion internationale des statistiques de la balance des paiements relatives au commerce des services. La **sous-section 3** présente un examen des données sur le FATS et les IED.

### 2. DISPONIBILITÉ ET DIFFUSION DES DONNÉES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS RELATIVES AU COMMERCE DES SERVICES

#### a) *Données de la balance des paiements et de l'EBOPS relatives au commerce des services*

La collecte de données sur le commerce des services pour la balance des paiements selon les principes et le cadre du MBP5 est relativement bien établie et répandue. L'annexe V donne un aperçu du nombre de pays qui, en décembre 2008, déclaraient des composantes et des postes complémentaires du MBP5. Entre 145 et 160 pays déclaraient des données d'exportation pour les *transports*, les *voyages*, les *services de communication*, les *services d'assurance* et les *autres services aux entreprises*; et entre 95 et 130 pays déclaraient des données d'exportation pour la *construction*, les *services financiers*, les *services d'informatique et d'information* et les *redevances et droits de licence*.

**Tableau VI.1 – Pays déclarant des exportations pour certaines  
composantes de services du MBP5**  
(en pourcentage du nombre de pays déclarant leurs  
exportations totales de services)

	<b>Pays déclarants en octobre 1997</b>	<b>Pays déclarants en décembre 2008</b>
	%	%
Services de communication	39	90
Services de construction	21	58
Services d'assurance	61	87
Services financiers	26	68
Services d'informatique et d'information	11	66
Redevances et droits de licence	32	59
Autres services aux entreprises	92	91
Divers services aux entreprises, spécialités et techniques	44	76
Services juridiques, comptabilité, en gestion et relations avec le public	8	43
Publicité, études de marché et sondage de l'opinion publique	10	38
Recherche et développement	7	25
Architecture, ingénierie et autres services techniques	8	30
Services agricoles, miniers et transformation sur place	4	24
Autres services	28	61
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	14	59

Sources: OMC (octobre 1997) et CD-ROM mensuel du FMI sur les statistiques de la balance des paiements (décembre 2008).

Le tableau VI.1 montre l'évolution récente de la situation des statistiques d'exportation relatives à diverses composantes de services importantes du MBP5. Pour la plupart des composantes, le nombre de pays déclarants a plus que doublé entre octobre 1997 et décembre 2008. Ainsi, en décembre 2008, 68 pour cent des pays déclarant leurs exportations totales de *services* déclaraient aussi leurs exportations de *services financiers*, contre seulement 26 pour cent en octobre 1997. Lorsqu'on examine des postes de services plus détaillés, par exemple la ventilation en *divers services aux entreprises, spécialités et techniques*, on constate que le nombre de pays déclarant cette catégorie, quoique inférieur au nombre de pays déclarant des postes types du MBP5, a aussi fortement augmenté.<sup>19</sup> En ce qui concerne les postes de services figurant dans l'EBOPS, d'après les renseignements dont on dispose, les pays en mesure de fournir des données sur le commerce des services conformément à tout ou partie de cette classification sont de plus en plus nombreux (jusqu'à 60 à 70 déclarants pour un certain nombre de postes, 100 pour les télécommunications).

De plus en plus de pays ventilent aussi leurs statistiques sur les postes de services de la balance des paiements/l'EBOPS par pays partenaire (environ 50 pays, surtout ceux de l'UE et/ou de l'OCDE mais aussi des pays non membres de l'OCDE tels que Singapour; Hong Kong, Chine; ou la Fédération de Russie). Le degré de détail au niveau des partenaires varie beaucoup selon les déclarants, les secteurs de services et les années. Certains pays, par exemple, ne donnent des détails sur leurs partenaires que pour une année particulière, par type précis de services fournis aux entreprises (Israël) ou par type de service fourni pendant de nombreuses années à leurs

<sup>19</sup> Les postes complémentaires du MBP5 sont l'objet de déclarations volontaires. Ils figurent dans le questionnaire du FMI sur la balance des paiements principalement parce qu'ils font partie de l'EBOPS.

partenaires les plus importants (Biélorus, Bangladesh, Bhoutan, Swaziland et Ukraine). Certains autres pays ne donnent des détails sur leurs partenaires que pour les voyages (Mexique, Maroc, Tunisie et Turquie) alors que d'autres fournissent des données très détaillées sur leurs partenaires, comme les pays membres de l'UE ou candidats à l'adhésion à l'UE. Cependant, la situation est difficile à déterminer car tous les pays ne communiquent pas aux organisations internationales les données détaillées dont ils disposent sur leurs partenaires, ce qui est particulièrement vrai dans le cas des services relatifs aux voyages, de nombreux pays disposant des renseignements mais ne les diffusant pas.

**b) Diffusion internationale des statistiques de la balance des paiements**

Comme on peut le voir d'après le tableau VI.2 ci-dessous, qui résume la diffusion de statistiques par les organisations internationales, Eurostat, l'OCDE, le FMI et l'ONU recueillent et diffusent actuellement des données de la balance des paiements par type de service pour leurs pays membres (Eurostat est également chargé des renseignements concernant les pays candidats à l'UE). Ces organisations recueillent et diffusent également des données sur de grands postes additionnels de la balance des paiements. Elles utilisent le système de codification de la balance des paiements du FMI convenu au plan international, qui facilite la déclaration de données sur des bases communes.

**Tableau VI.2 – Résumé de la diffusion de données de la balance des paiements relatives au commerce des services par les organisations internationales**

Publication	Pays visés	Par type de service	Par pays partenaire
<i>FMI: Base de données sur les statistiques de la balance des paiements</i> (livre et CD-ROM) également disponible dans <i>Trade Map</i> du CCI	Membres du FMI	MBP5 et EBOPS (fournies au FMI à titre volontaire)	Non
<i>Eurostat: Nouvelle base de données Cronos</i> (en ligne et CD-ROM)	Membres de l'UE, UE totale, zone euro, pays candidats à l'UE	EBOPS	Jusqu'à 115 économies partenaires et régions partenaires (270 pour l'ensemble des services)
<i>Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services</i> Volume 1: Tableaux détaillés par catégories de services; et volume 2: Tableaux détaillés par pays partenaires (livre, en ligne et CD-ROM)	Membres de l'OCDE; Hong Kong et Fédération de Russie pour des données détaillées par partenaires	EBOPS (et détails additionnels)	Jusqu'à 115 économies partenaires et régions partenaires (270 pour l'ensemble des services)
<i>Base de données ServiceTrade de l'ONU</i> (en ligne)	190 économies (pour une quarantaine, des données détaillées par partenaires sont communiquées)	EBOPS	Jusqu'à 115 économies partenaires et régions partenaires (270 pour l'ensemble des services)
<i>OMC: Statistiques du commerce international</i> (livre, en ligne et CD-ROM)	Toutes les économies	Données récapitulatives et analyse	Données récapitulatives et analyse

En ce qui concerne le **ventilation géographique**, Eurostat et l'OCDE recueillent et diffusent des données ventilées par pays partenaire pour leurs membres (la publication de l'OCDE contient aussi des données pour Hong Kong et la Fédération de Russie en qualité de pays déclarants). L'ONU a aussi récemment commencé à publier des données sur le commerce des services dans le cadre de sa collecte mondiale de données ventilées géographiquement. Grâce à ces

ensembles de données, il est possible d'estimer partiellement les exportations et importations de services des pays non déclarants par partenaire sur la base des données bilatérales ("miroir").

### 3. PRÉSENCE COMMERCIALE: LES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES

Comparées au commerce des services dans la balance des paiements, les statistiques FATS en sont à un stade de développement antérieur. Malgré cela, leur collecte et leur diffusion prennent une importance grandissante à **Eurostat**, à **l'OCDE** et à **la CNUCED**, stimulées par la croissance des activités nationales dans ce domaine. Quand les pays ne recueillent pas encore de données FATS, les statistiques de l'IED peuvent constituer un indicateur utile de la présence commerciale.<sup>20</sup> Les organisations internationales et régionales collaborent afin de coordonner la collecte des données, d'améliorer leur cohérence, d'éviter les travaux qui font double emploi et de réduire la charge déclarative des pays.

#### a) *Disponibilité et diffusion des statistiques FATS*

**Eurostat et l'OCDE utilisent des questionnaires FATS** dans lesquels les pays membres sont invités à donner des renseignements sur le FATS entrant et sortant par activité (40 à 50 catégories de la CITI, Rev.3) et par pays d'origine/de destination des investissements. Le tableau VI.3, établi d'après l'OCDE et Eurostat (2008) et des données additionnelles dont dispose l'OMC, montre que la couverture statistique du FATS entrant est relativement bonne par rapport à celle du FATS sortant, en raison de la difficulté qu'ont les organismes nationaux à recueillir des données sur les opérations effectuées à l'extérieur du territoire ou de la juridiction du pays.<sup>21</sup>

De nombreux pays ne peuvent pas communiquer toutes les données demandées. Les résultats de ces études sont publiés dans *Mesurer la mondialisation: le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, volume II: Services*. Eurostat a également plusieurs publications dans la série Statistiques en bref et publie les statistiques FATS disponibles dans la base de données de référence New Cronos. Ces données sont communiquées à la CNUCED, qui collecte aussi des données sur l'IED (voir ci-dessous) et réalise une enquête directe auprès des multinationales. La CNUCED publie des résultats combinés comprenant des estimations dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde*.

#### b) *Les statistiques des IED comme substitut*

Le stade de mise en œuvre de la collecte de données sur l'IED par activité de la CITI, Rev.3 et par origine et destination est bien décrit dans les rapports périodiques conjoints de l'OCDE et du FMI intitulés *Survey of Implementation of Methodological Standards for Direct Investment (SIMSDI)*. Dans le rapport de 2001, on constate une amélioration notable de la disponibilité de données pour les 61 pays<sup>22</sup> qui ont participé à l'exercice d'actualisation. Sur ce nombre, 53 pays recueillent des données sur les flux entrants, avec des ventilations géographiques (43 pays pour les flux sortants), et 49 recueillent des données sur les flux entrants avec une ventilation par activité (36 pour les flux sortants). Les chiffres correspondants pour les flux de revenus de l'IED et les positions d'IED sont plus faibles. Plus de 90 pour cent des pays de l'OCDE ont pu donner des ventilations géographiques des flux financiers d'IED, et presque autant une

---

<sup>20</sup> Voir la section III.

<sup>21</sup> Il faut noter que les chiffres du FATS au niveau de ventilation détaillé par activité/géographique ne sont pas diffusés, car la plupart des pays souhaitent protéger le caractère confidentiel des données sur les entreprises (par exemple lorsqu'ils ne concernent qu'un petit nombre d'entreprises ou lorsqu'un petit nombre d'entreprises représentent une part importante (par exemple 75 pour cent) du chiffre).

<sup>22</sup> Trente membres de l'OCDE + 31 des 84 pays non membres de l'OCDE qui ont participé au SIMSDI de 1997.

décomposition par activité économique. Près de 80 pour cent des pays n'appartenant pas à l'OCDE qui ont participé à l'exercice ont pu donner des ventilations géographiques et par activité.

**Tableau VI.3 – Disponibilité de statistiques du FATS entrant et sortant dans les pays de l'OCDE**

	Entrant			Sortant		
	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires/production	Valeur ajoutée	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires/production	Valeur ajoutée
Allemagne	X	X		X	X	
Australie	X		X	X	X	
Autriche	X	X	X	X	X	
Belgique	X	X		X	X	
Bulgarie	X	X	X			
Canada				X	X	
Chypre	X	X	X			
Danemark	X	X	X			
Espagne	X	X	X			
Estonie	X	X	X			
États-Unis	X	X	X	X	X	X
Finlande	X	X	X	X	X	
France	X	X	X		X	
Grèce	X	X		X	X	
Hong Kong, Chine	X	X	X			
Hongrie	X	X	X	X	X	
Irlande	X	X	X			
Israël	X	X	X		X	
Italie	X	X	X		X	
Japon	X	X	X	X	X	X
Lettonie	X	X	X			
Lituanie	X	X	X			
Luxembourg	X	X				
Norvège	X	X	X			
Nouvelle-Zélande	X	X				
Pays-Bas	X	X	X			
Pologne	X	X				
Portugal	X	X	X	X	X	X
République slovaque	X	X	X		X	
République tchèque	X	X	X		X	
Roumanie	X	X	X			
Royaume-Uni	X	X	X			
Slovénie	X	X	X			
Suède	X	X	X	X		
Suisse	X			X		
Trinité-et-Tobago		X				

Source: OCDE et Eurostat (2008) et sources nationales.

Les **principaux organismes qui recueillent et diffusent des données sur les IED sont la CNUCED, Eurostat, le FMI et l'OCDE**. Eurostat et l'OCDE utilisent un même questionnaire pour recueillir des données sur les stocks, les flux et les revenus d'IED entrants et sortants, ventilés par secteur d'activité et par pays d'origine ou de destination. Le FMI recueille des

données sur les positions, les flux et les revenus d'IED selon les composantes indiquées dans le MBP5, mais sans ventilation par secteur d'activité et pays partenaire. Les données en question figurent dans la nouvelle base de données Cronos d'Eurostat, l'*Annuaire des statistiques d'investissement international* de l'OCDE, les *Statistiques de la balance des paiements* du FMI et la *Base de données sur les investissements étrangers directs* de la CNUCED.

***Pour plus de précisions ...***

- \* *publication de statistiques du commerce des services établies d'après la balance des paiements:*
  - FMI: Base de données sur les statistiques de la balance des paiements
  - Eurostat: Nouvelle base de données Cronos
  - Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services, 2 volumes
  - Base de données ServiceTrade de l'ONU ([unstats.un.org/unsd/ServiceTrade/default.aspx](http://unstats.un.org/unsd/ServiceTrade/default.aspx))
  - OMC: Statistiques du commerce international ([www.wto.org/french/res\\_f/statis\\_f/statis\\_f.htm](http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/statis_f.htm))
- \* *publication de statistiques établies d'après le FATS:*
  - Mesurer la mondialisation: Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, volume II: Services
  - Eurostat: série "Statistiques en bref" et Nouvelle base de données Cronos
  - CNUCED: World Investment Report
- \* *publication de statistiques sur les IED:*
  - FMI: Base de données sur les statistiques de la balance des paiements
  - Eurostat: Nouvelle base de données Cronos
  - OCDE: Annuaire des statistiques d'investissement international
  - CNUCED: Base de données sur les investissements étrangers directs

---

## VII. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

---

*La présente section montre comment s'effectuent la promotion des recommandations données dans le Manuel des statistiques du commerce international des services et l'assistance concernant leur application. Elle fait le point sur les progrès accomplis au sujet de la quantité et de la qualité des statistiques du commerce des services et des activités des filiales étrangères dans le secteur des services. Elle indique aussi les améliorations nécessaires et les travaux futurs à accomplir.*

### 1. INTRODUCTION

Depuis quelques années, les organisations internationales et régionales sont très actives dans le domaine des statistiques du commerce des services. L'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services<sup>23</sup> (Équipe spéciale) a élaboré le MSCIS, qui a été achevé en 2002. Les tâches du groupe sont multiples et portent à court terme sur la **promotion du MSCIS et l'aide concernant son application**, première étape dans l'application progressive du MSCIS (**sous-section 2**). La **sous-section 3** passe en revue certains résultats atteints à ce jour dans la mesure du commerce des services, ainsi que les travaux en cours. En conclusion, la **sous-section 4** examine les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires et les plans à moyen terme de l'Équipe spéciale.

### 2. APPLICATION PAR ÉTAPES DU MSCIS

Le MSCIS propose une application par étapes de ses recommandations, afin que les pays, et notamment ceux qui commencent seulement à établir des statistiques du commerce international des services, puissent structurer progressivement les informations disponibles en fonction de ce nouveau cadre normatif international. Cette **approche par étapes est illustrée dans un ensemble de dix recommandations**, dont les cinq premières sont conçues comme des éléments fondamentaux. Leur ordre de succession a été établi en fonction de la facilité que les statisticiens pourront éprouver à les appliquer. Il est néanmoins assez souple pour permettre aux pays de répondre aux besoins prioritaires de leurs propres institutions.

L'application des **éléments fondamentaux** permettra d'établir une base pour des ensembles de données fondamentales comparables au plan international. Ces éléments sont les suivants:

- application des recommandations du MBP5 relatives aux transactions de services entre résidents et non-résidents;
- établissement de statistiques de la balance des paiements selon les postes de l'EBOPS (en commençant par ceux qui présentent un intérêt économique majeur pour le pays, accompagnés des postes pour mémoire disponibles à leur sujet);
- collecte de données sur les IED, classées par branches d'activité de la CITI, Rev.3;

---

<sup>23</sup> Les six organisations internationales qui ont élaboré et publié conjointement le MSCIS sont les suivantes: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), Fonds monétaire international (FMI), Division de statistique des Nations Unies (DSNU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Équipe spéciale bénéficie aussi des compétences d'autres organisations internationales (telles que l'Organisation mondiale du tourisme, qui participe maintenant à l'Équipe spéciale) et d'organisations nationales, notamment le Bureau d'analyse économique des États-Unis, Statistique Canada, la Deutsche Bundesbank, la Banque du Japon et la Banque centrale des Philippines.

- établissement des variables FATS de base, ventilées par activité selon l'ICFA; et
- établissement des statistiques du commerce des services par pays partenaire pour chacun des principaux types de services du MBP5 (ainsi que pour le FATS et les IED).

L'application des **autres éléments – généralement considérée comme un objectif à long terme** – permettrait d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées sur le commerce des services.

Ces éléments sont les suivants:

- mise en œuvre complète de l'EBOPS, dans la mesure pertinente pour le pays déclarant;
- détails supplémentaires dans les statistiques FATS;
- collecte de données sur la présence de personnes physiques;
- subdivision du commerce des services en résidents et non-résidents: distinction entre les échanges entre parties apparentées et parties non apparentées; et
- imputation des transactions entre résidents et non-résidents aux divers modes de fourniture décrits dans l'AGCS.

### 3. PROGRÈS RÉCENTS ET PLANS À COURT TERME

La **qualité et la quantité des statistiques du commerce international des services se sont considérablement améliorées** au cours des dernières années. Avant 1995, à l'exception des *voyages* et des *transports*, les services repris dans les statistiques de la balance des paiements étaient tous amalgamés dans une catégorie intitulée "autres biens, services et revenus". Le niveau de détail s'est progressivement amélioré. Grâce aux détails préconisés dans le MBP5, il existe désormais un ensemble de données multipays pour les grandes catégories de services.

Comme on l'a expliqué dans la section VI.2, pour la plupart des grandes composantes de services du MBP5, **le nombre de pays déclarants a plus que doublé depuis 1997** et a presque triplé dans certains cas. Le nombre de pays qui déclarent des **postes complémentaires du MBP5 a aussi sensiblement augmenté** entre 1997 et 2005. Bien que le MSCIS soit assez récent, un nombre croissant de pays sont désormais capables de fournir des données relatives au commerce des services selon tout ou partie de l'**EBOPS** (jusqu'à 70 pays pour un certain nombre de postes) et des statistiques ventilées par **pays partenaire**.

Jusqu'à ces derniers temps, **les États-Unis étaient le seul pays à établir des statistiques FATS**. Il était donc impossible de déterminer l'ordre de grandeur du troisième mode de fourniture de l'AGCS: la présence commerciale. Dans un contexte plus large, en se servant des nouvelles données FATS de l'OCDE jointes aux statistiques de la balance des paiements, on a estimé que le commerce au moyen de la présence commerciale dépassait les trois autres modes réunis.<sup>24</sup> Bien que limitée, cette estimation montre l'importance du FATS, qui a été négligé pendant si longtemps dans les études économiques/statistiques. L'importance des statistiques FATS est désormais reconnue, et de nombreux pays, membres ou non de l'OCDE, ont commencé à recueillir des données (voir la section VI.3).

---

<sup>24</sup> Voir la section I.1 b).

Selon les informations communiquées par les pays qui ont participé à la mise à jour de 2001 de l'étude conjointe OCDE/FMI *Survey of Implementation of Methodological Standards for Direct Investment*, il y a eu entre 1997 et 2001 une augmentation sensible du nombre de pays qui ont recueilli des données sur les IED avec des ventilations géographiques et par activité.<sup>25</sup>

**Eurostat a publié deux règlements** en vertu desquels les États membres de l'UE doivent remettre des rapports plus détaillés sur leur commerce des services, en se servant du MSCIS comme référence. L'un de ces règlements, qui a été adopté en juin 2004 par le Parlement européen et le Conseil relatif aux statistiques communautaires, porte sur les **statistiques de la balance des paiements** – commerce des services et IED –, y compris l'EBOPS. L'EBOPS est donc devenue obligatoire pour les États membres de l'UE. L'autre règlement qui porte sur l'établissement des statistiques **FATS** a été publié en juin 2007 et rend cet établissement obligatoire. Le Groupe de travail conjoint sur les statistiques des filiales étrangères d'Eurostat a récemment publié un Manuel de recommandations sur la production des statistiques des filiales étrangères (FATS).

Le **FMI**, l'OCDE et la DSNU recueillent des données conformément à l'EBOPS, y compris les postes pour mémoire (à titre volontaire pour le FMI), les déclarations selon l'EBOPS augmentant sensiblement. L'OCDE élargit progressivement sa collecte de données sur le commerce des services par pays partenaire pour la balance des paiements, ainsi que de données FATS, comme le recommande le MSCIS. Ce dernier fait partie d'un travail plus large de l'OCDE sur l'élaboration d'indicateurs de la mondialisation économique. La **Division de statistique des Nations Unies** diffuse actuellement des données sur le commerce des services par pays partenaire pour la balance des paiements provenant de pays non membres de l'OCDE/UE, ce qui est considéré comme une incitation pour les pays à communiquer ces données. On estime aussi que ces données aident les statisticiens à évaluer la qualité de leurs statistiques. La **CNUCED** va élargir sa collecte de données sur les activités des filiales étrangères.

Eurostat et l'OCDE collaborent également en vue de **suivre l'application du MSCIS** et la **qualité des données**. Le questionnaire méthodologique conjoint sur la mesure du commerce des services dans la balance des paiements, publié en 2003, donne des renseignements utiles sur une trentaine de pays. Les réponses au questionnaire ont été publiées en 2006.

Enfin, les organisations internationales ont organisé un certain nombre d'**ateliers régionaux ou nationaux** ou y ont participé, afin de présenter et d'examiner les concepts et les méthodologies du MSCIS (au niveau par exemple des pays d'Europe du Sud-Est, de la CESAO, de la CEPALC, de la CEI ou de l'APEC). En outre, des **projets communs** (Communauté des Caraïbes/USAID ou Communauté andine/UE, par exemple) ont été entrepris afin d'améliorer l'établissement des statistiques du commerce des services et de mettre en place des principes directeurs communs.

#### **4. PERSPECTIVES CONCERNANT LES STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES**

##### **a) Domaines nécessitant des améliorations**

Les statistiques du commerce international des services nécessitent encore des améliorations importantes. Bien que la majorité des pays déclarent les principales données ventilées selon le MBP5, de 25 à 40 pour cent des pays seulement déclarent leurs transactions avec tous les détails demandés dans le MBP5 (voir le tableau VI.1), et les données déclarées manquent souvent de fiabilité. En outre, il n'existe guère de documents sur la couverture des données et les écarts par rapport aux normes. Les données de la balance des paiements sur les services par partenaire

---

<sup>25</sup> Les renseignements des divers pays disponibles au sujet du SIMSDI de 2003 se trouvent sur le site [www.imf.org](http://www.imf.org).

sont de plus en plus diffusées mais cette diffusion reste encore essentiellement limitée aux pays développés.

Comme les statistiques FATS sont encore balbutiantes, le manque de fiabilité et l'impossibilité de faire des comparaisons entre pays sont presque toujours la règle. Selon les renseignements disponibles en dehors de la zone de l'UE/OCDE, seuls quelques pays peu nombreux ont commencé à recueillir des données FATS. Dans le contexte de ces données, les problèmes de confidentialité limitent beaucoup la quantité de détails que les pays sont en mesure de fournir. Pour l'instant, les pays n'appartenant pas à l'OCDE ne sont pas encouragés à établir des statistiques FATS car aucune organisation internationale ne recueille ni ne diffuse de telles données. Cela s'ajoute à la difficulté et au coût d'une telle opération.

Même si les recommandations du MSCIS relatives aux statistiques de la balance des paiements et aux statistiques FATS étaient entièrement appliquées, ce ne serait que la première étape dans la communication de renseignements par mode de fourniture, pour deux raisons principales. Premièrement, les règles simplifiées énoncées dans le MSCIS ne conduisent qu'à une approximation grossière du commerce des services par mode de fourniture. Deuxièmement, pour avoir une véritable évaluation du commerce des services (au moyen d'indicateurs quantitatifs, par exemple), il faudrait plus de renseignements existant en dehors des domaines du MBP5 et du FATS.

Il y a eu récemment une révision coordonnée du SCN (qui doit être finalisée en 2009), du Manuel de la balance des paiements (2009), de la CITI et de la CPC (2008), qui fixent les cadres fondamentaux destinés à servir de fondement à des statistiques des services fiables et comparables (y compris le commerce). Par conséquent, les recommandations concernant les services (définitions, classification) ont été précisées et une version actualisée du MSCIS est également prévue pour 2010. Elle tiendra compte, en particulier, des révisions des principes directeurs statistiques internationaux susmentionnés et de nouvelles recommandations concernant le FATS, et elle comprendra un nouveau chapitre qui traitera de la mesure de la fourniture des services par mode de fourniture.

#### *b) Travaux futurs*

Dans le cadre de l'approche par étapes adoptée pour l'application du MSCIS, l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services a constaté qu'il fallait développer encore l'assistance technique destinée à renforcer les capacités statistiques de mesure du commerce des services. En outre, l'élaboration d'un **guide pour l'établissement des statistiques** est en cours, mais elle pourrait prendre un certain temps, car le MSCIS couvre de nouveaux domaines tels que les statistiques FATS.

L'Équipe spéciale se concentre aussi sur de **nouveaux travaux méthodologiques**. La collecte et la compilation de données sur la présence des personnes physiques sont un domaine qui nécessite à l'évidence de nouvelles améliorations. Parmi les autres domaines d'intérêt figurent le commerce électronique, le commerce des logiciels, le commerce des produits culturels, etc.

Les travaux en cours de l'Équipe spéciale permettront d'élaborer des instruments utiles pour améliorer les statistiques du commerce des services. Il s'agit toutefois d'un processus à long terme, dont la réussite dépend de divers facteurs:

- efforts des organismes nationaux pour appliquer des méthodes appropriées;
- volonté des gouvernements d'affecter les ressources nécessaires;

## Mesurer le commerce des services, un module de formation pour la Banque Mondiale

- coopération et coordination entre les institutions nationales telles que les Banques centrales, les Offices nationaux de la statistique et les Ministères du commerce;
- coopération entre les institutions internationales et régionales et soutien de leur part aux initiatives nationales;
- assistance technique efficace, c'est-à-dire transfert de connaissances et de ressources des pays ayant des systèmes statistiques évolués aux autres pays, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés; et
- capacité des institutions internationales et régionales de donner des conseils efficaces en matière d'établissement des statistiques.

### *Pour plus de précisions ...*

\* *travaux relatifs à l'établissement de statistiques du commerce des services:*

[unstats.un.org/unsd/tradeserv](http://unstats.un.org/unsd/tradeserv)

[www.oecd.org/std/trade-services](http://www.oecd.org/std/trade-services)

\* *processus de révision du MSCIS:* [unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits.htm](http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits.htm)

## ANNEXE I – APERÇU DU COMMERCE MONDIAL DES SERVICES COMMERCIAUX ET DES ACTIVITÉS DES FILIALES ÉTRANGÈRES DANS LE SECTEUR DES SERVICES

Le présent aperçu du commerce des services et des activités des filiales étrangères dans le secteur des services a été établi d'après les statistiques de la balance des paiements et les statistiques FATS disponibles. Il présente:

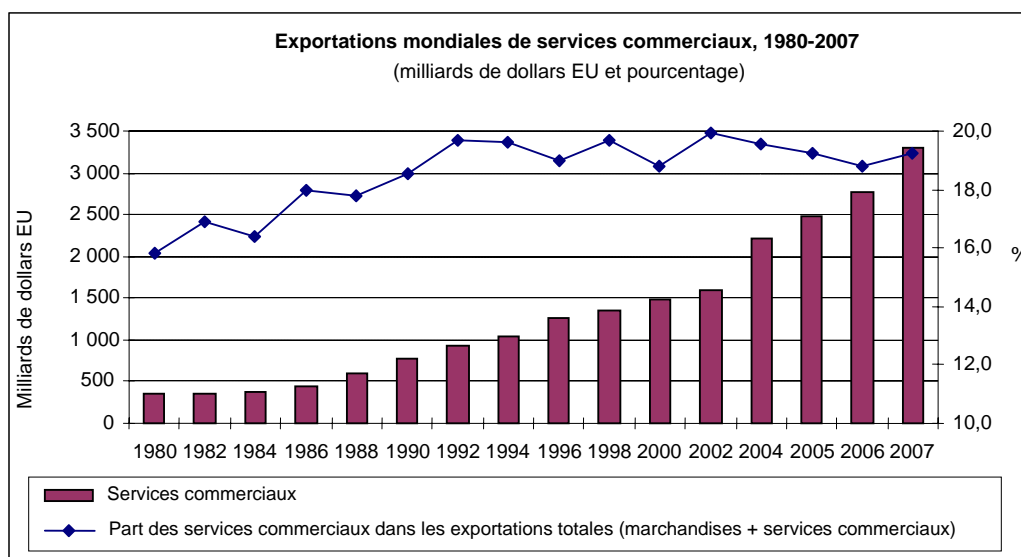
- ✓ les tendances à moyen et long terme du **commerce des services commerciaux** entre résidents et non-résidents, sur la base des **exportations** internationales mesurées dans les statistiques de la balance des paiements;
- ✓ les **opérations des filiales étrangères dans le domaine des services**, mesurées au cours des dernières années dans quatre pays; et
- ✓ une **comparaison** des exportations de services des États-Unis et des ventes de services par les filiales étrangères appartenant aux États-Unis.

Sources des données:	Section 1:	OMC, <i>Base de données statistiques</i> (octobre 2008)
	Section 2:	OCDE, <i>Mesurer la mondialisation: Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, volume II: Services</i> , 2008
	Section 3:	Bureau d'analyse économique des États-Unis, <i>Survey of Current Business</i> , octobre 2008.

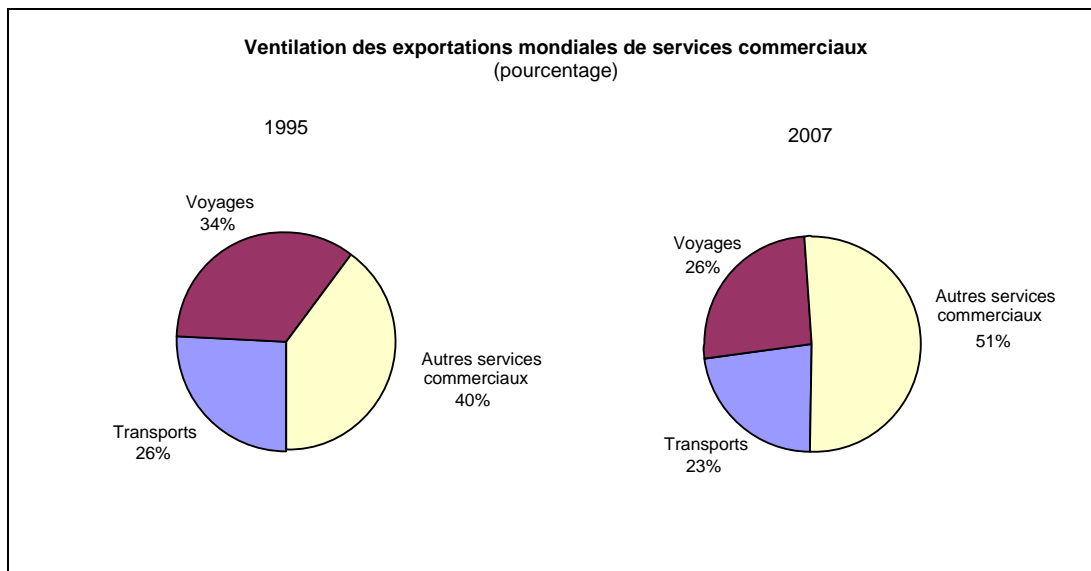
### 1. Structure et tendances du commerce international des services commerciaux

#### a) Commerce mondial des services commerciaux

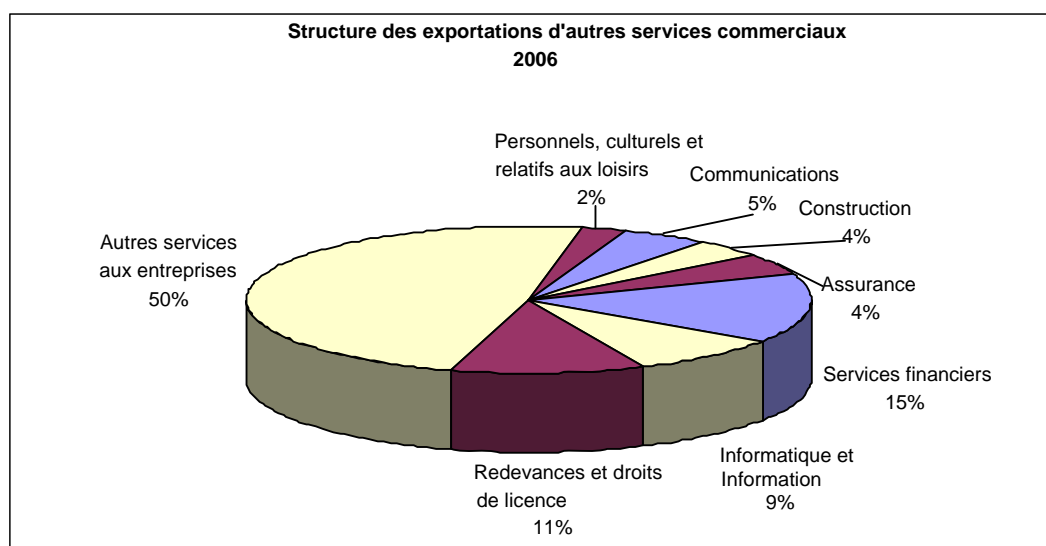
Après cinq années de stagnation durant les années 80, à moins de 400 milliards de dollars EU, les exportations mondiales de *services* ont progressé régulièrement jusqu'en 2007 pour atteindre 3 300 milliards de dollars EU, soit huit fois plus que 27 ans auparavant. La contribution des exportations de services commerciaux au total des exportations mondiales (*marchandises* et *services commerciaux*) a augmenté, passant de 16 pour cent en 1980 à 19 pour cent ces dernières années.



Entre 1995 et 2007, la part des *voyages* dans le total des *services commerciaux* a reculé de 8 points de pourcentage, à 26 pour cent, alors que celle des *autres services commerciaux* a progressé de 11 points à 51 pour cent. La part des *transports* est restée stable à environ un quart du total des services commerciaux.

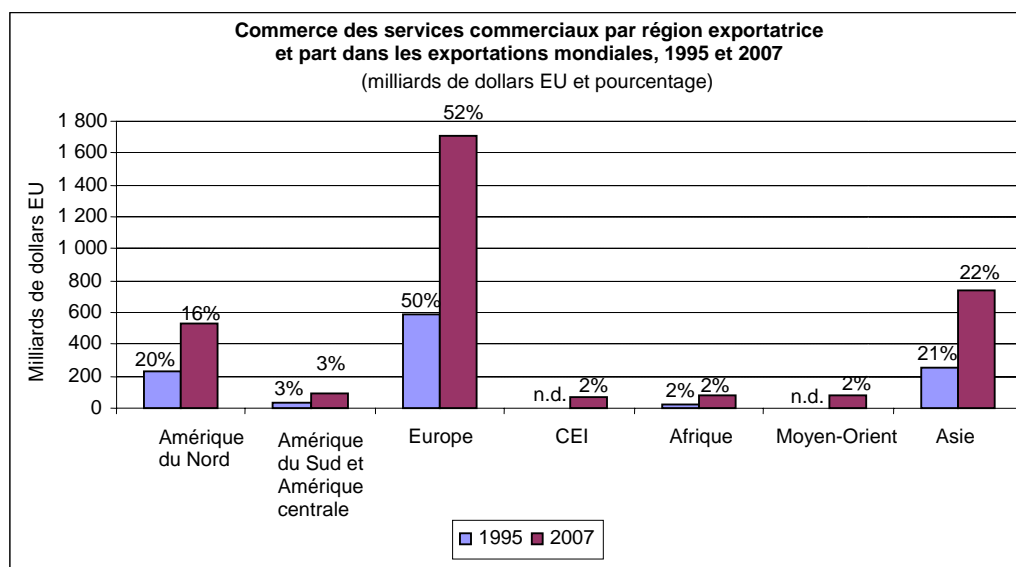


Une ventilation plus poussée par type de service des exportations totales d'*autres services commerciaux* a été effectuée sur la base des statistiques disponibles pour 2006. Elle révèle l'importance majeure des *autres services aux entreprises* (50 pour cent des *autres services commerciaux*), qui comprennent des activités telles que le négoce international et d'autres services liés au commerce, les services de location-exploitation et les divers services aux entreprises, spécialités et techniques (c'est-à-dire les services juridiques, d'architecture, etc.). Les parts suivantes montrent aussi l'importance des *services financiers* (15 pour cent des exportations d'*autres services commerciaux*), des *redevances et droits de licence* (11 pour cent) et des *services d'informatique et d'information* (9 pour cent).

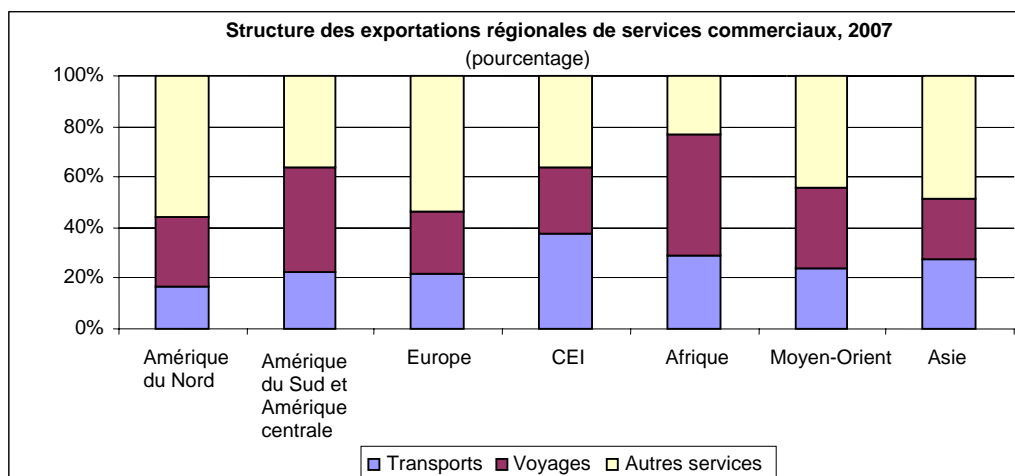


b) Commerce régional des services commerciaux

L'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie sont les trois principales régions exportatrices, avec une part cumulée de 92 pour cent des exportations totales de *services commerciaux* en 2007. La valeur des exportations d'Amérique du Nord et d'Asie a fortement augmenté entre 1995 et 2007. Toutefois, la part des services exportés par l'Amérique du Nord a quelque peu baissé et celle de l'Asie est restée relativement stable. Cette baisse a surtout été due à l'augmentation plus rapide des exportations européennes (y compris le commerce entre les États membres de l'UE), qui a représenté 52 pour cent en 2007, contre 50 pour cent en 1995. Les exportations de *services commerciaux* des autres régions ont aussi progressé sensiblement durant cette période, même si leur part dans le commerce mondial est restée à peu près stable, à environ 3 pour cent pour l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale et 2 pour cent pour l'Afrique.



En 2007, la structure des types de *services commerciaux* exportés a été similaire pour les trois grandes régions exportatrices (Amérique du Nord, Europe et Asie) et le Moyen-Orient: les *autres services* ont représenté entre 45 et 65 pour cent des exportations totales de services. En Amérique du Sud et en Amérique centrale et en Afrique, les recettes des *voyages* ont représenté environ 45 pour cent des exportations de *services commerciaux* de ces régions. Il est important de noter que la part des exportations de *transports* dans les pays de la CEI est très élevée par rapport à d'autres régions: environ 40 pour cent en 2007, soit 15 points de pourcentage de plus que la moyenne mondiale.

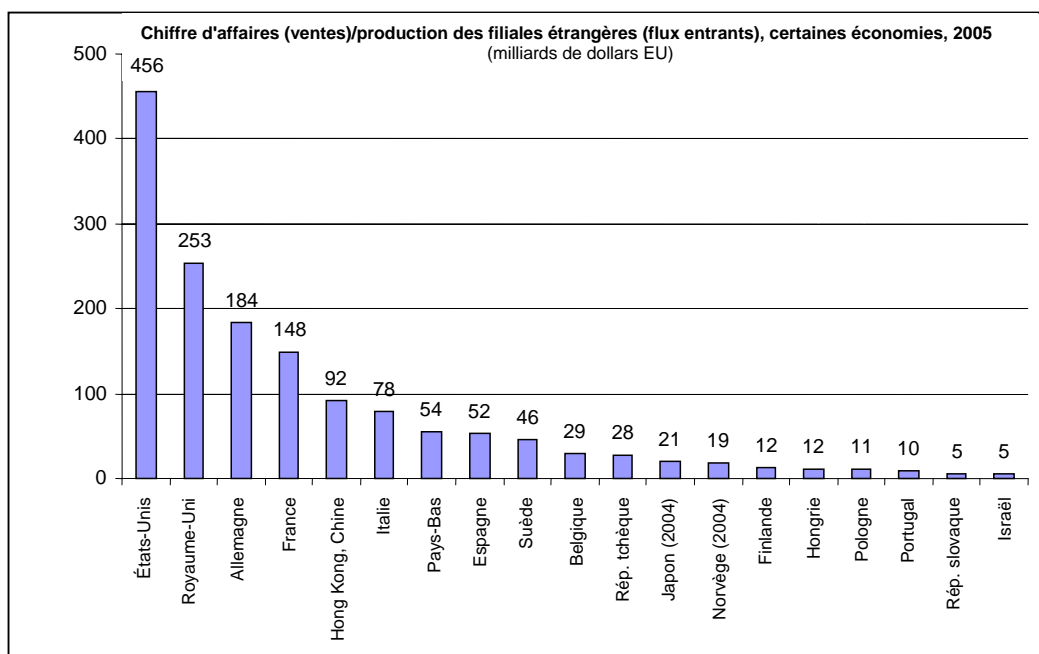


## 2. Ventes des filiales étrangères dans le secteur des services: quelques économies

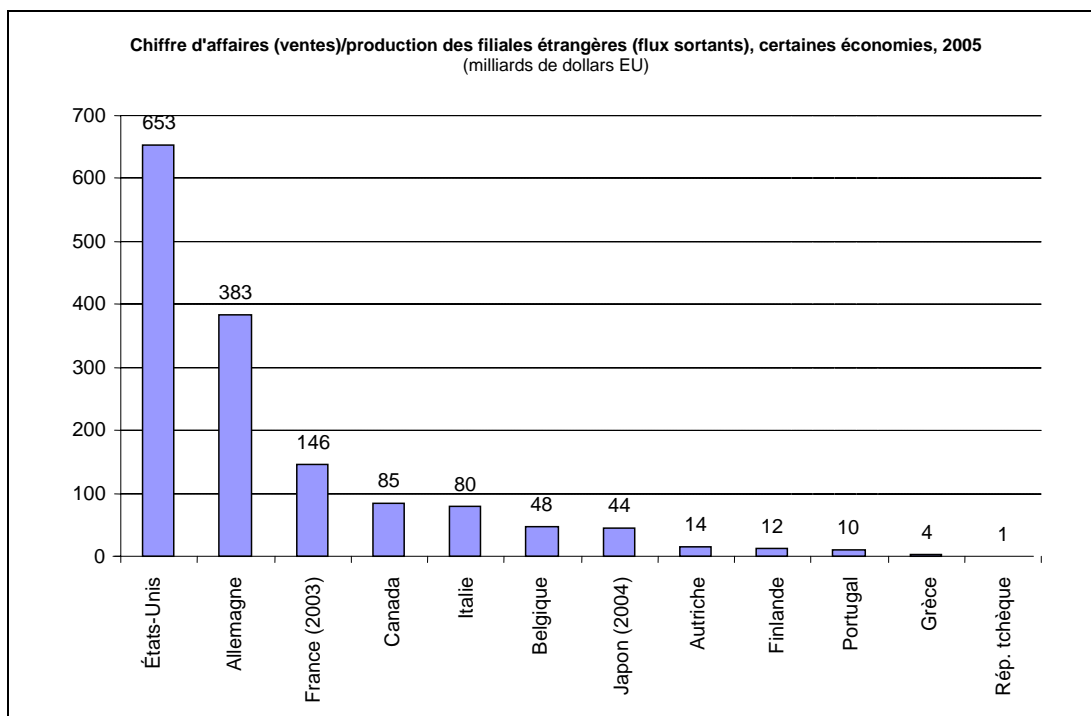
Les fournisseurs de services doivent souvent établir une présence commerciale par le biais d'une filiale étrangère dans les pays où ils souhaitent faire du commerce pour être près de leurs clients (commerce des services des filiales étrangères – FATS). Au niveau mondial, l'OMC estime que la valeur du commerce des services fournis par des filiales étrangères (présence commerciale) est plus élevée que celle du commerce des services entre résidents et non-résidents (fourniture transfrontières). Les statistiques FATS n'en sont encore qu'à leurs débuts, et on dispose actuellement de données surtout sur certains pays (OCDE) et plusieurs pays non membres de l'OCDE. Il est donc impossible d'analyser les services fournis au moyen d'une présence commerciale à l'étranger de façon aussi complète que le commerce entre résidents et non-résidents. De plus, étant donné l'évolution récente de ces statistiques, la comparabilité et la couverture des données des différentes économies ne sont peut-être pas toujours totales. La disponibilité de données détaillées et de séries chronologiques longues varie considérablement selon les économies.

Dans la présente section, on examine les statistiques disponibles établies pour la période 2003-2005 pour la variable **chiffre d'affaires/ventes**. On analyse à la fois le FATS entrant et sortant. Les ventes des entreprises dont les activités principales sont le commerce de gros et de détail et la réparation ne sont pas prises en compte car la valeur de leurs ventes concerne surtout les marchandises. De plus, les valeurs ne tiennent pas compte, dans le cas de nombreuses économies, de la plupart ou d'une grande partie des activités d'intermédiation financière.

Parmi les pays considérés, les États-Unis sont celui où les filiales étrangères ont réalisé le plus gros chiffre de ventes de services en 2005 (chiffre d'affaires du **FATS entrant**): 456 milliards de dollars EU. Viennent ensuite le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, avec respectivement 253, 184 et 148 milliards de dollars EU de ventes de services par des filiales étrangères sur leur territoire. Les ventes de services par des filiales étrangères à Hong Kong, Chine se sont élevées à 92 milliards de dollars EU.

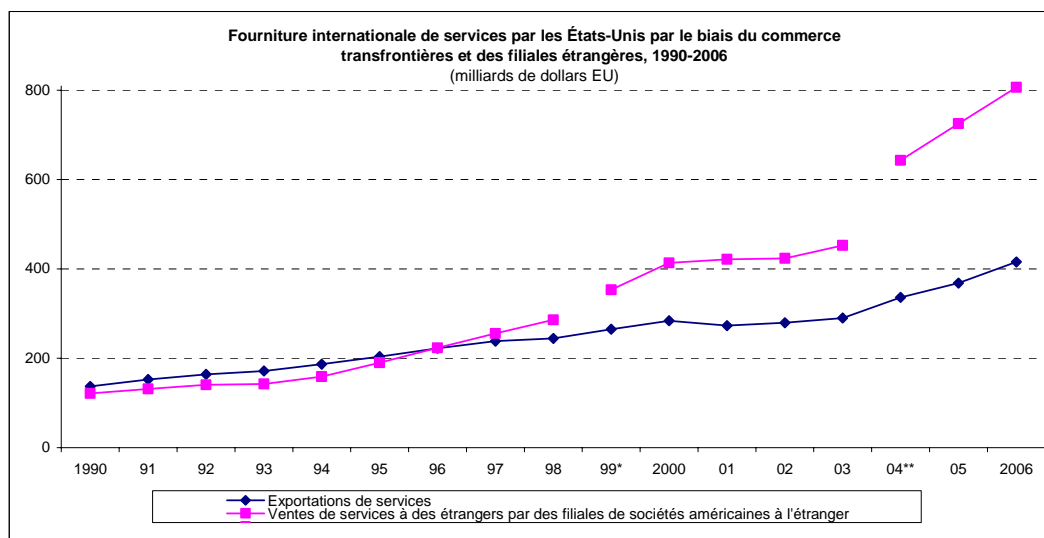


En examinant les statistiques du **FATS sortant**, on constate que le chiffre des ventes des filiales étrangères aux États-Unis dans le secteur des services en 2005 (653 milliards de dollars EU) a été 1,5 fois supérieur à celui des filiales allemandes à l'étranger (383 milliards de dollars EU). Les filiales françaises à l'étranger ont réalisé un chiffre d'affaires de 146 milliards de dollars EU en 2003. Les ventes des filiales canadiennes et italiennes ont représenté environ 80 à 85 milliards de dollars EU.



### 3. Comparaison des exportations de services des États-Unis et de la fourniture de services par les filiales américaines à l'étranger

Les données établies par le Bureau d'analyse économique (BEA) du Département du commerce des États-Unis montrent l'importance croissante des ventes/de la fourniture de services réalisées par les filiales américaines à participation majoritaire établies à l'étranger<sup>26</sup> par rapport aux exportations de services "transfrontières" classiques. Alors que les exportations de services dépassaient depuis longtemps les ventes/la fourniture par les filiales d'entreprises américaines à l'étranger, ces deux formes de fourniture de services ont atteint des niveaux comparables en 1996 (environ 220 milliards de dollars EU). À présent, la fourniture de services par les filiales américaines à participation majoritaire établies à l'étranger dépasse de loin les exportations de services avec 810 milliards de dollars EU en 2006, contre 420 milliards de dollars EU.



\* À partir de 1999, les ventes de services des filiales ont été redéfinies à la suite d'une modification de la classification de référence des activités. Il en est résulté un déplacement net des ventes des biens vers les services.

\*\* À partir de 2004, les estimations sont présentées comme correspondant à des "services fournis" et non à des "ventes de services" comme les années précédentes. Les services fournis comprennent en outre les services de distribution des grossistes et des détaillants et les surprimes d'assurance, mais ils ne comprennent pas, contrairement aux ventes de services, la valeur approximative des pertes prévues par les assureurs, d'où une augmentation nette de la valeur des services fournis.

<sup>26</sup> On notera que ces renseignements concernent les ventes/la fourniture de produits de services des filiales américaines à l'étranger, alors que les données FATS présentées dans la section précédente concernent les ventes des filiales étrangères opérant dans le secteur des services, ce qui veut dire par exemple que ces ventes incluent les ventes de marchandises des filiales étrangères dont l'activité principale est classée comme une activité de service, mais pas les ventes de services de celles dont l'activité principale est classée comme une activité manufacturière. Ainsi, en 2005, la valeur totale des ventes (biens plus services) des filiales américaines à l'étranger dont l'activité principale est une activité de service (présentée dans la section précédente, autrement dit excluant le commerce de gros et de détail) est de l'ordre de 650 milliards de dollars EU, alors que la valeur indiquée dans la présente section (725 milliards de dollars EU) correspond à la fourniture totale de services par les filiales américaines à l'étranger.

**ANNEXE II – CLASSIFICATION ÉLARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS**

Le tableau ci-après indique les composantes de la Classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS) et leur concordance avec celles du MBP5 et de la Classification conjointe OCDE/Eurostat. Pour chaque composante:

un X dans la première colonne signifie qu'il s'agit d'une composante type du MBP5;

un X dans la deuxième colonne signifie qu'il s'agit d'un poste complémentaire du MBP5;

un X dans la troisième colonne signifie qu'il s'agit d'un poste pour mémoire du MBP5;

le numéro à trois chiffres dans la cinquième colonne est le code reconnu internationalement pour la déclaration de données relatives aux composantes de la balance des paiements.

**Annexe II (suite): Classification élargie des services de la balance des paiements**

	Compo- sante type du MBP5	Poste complé- mentaire du MBP5	Poste pour mémoire du MBP5	Code reconnu internationalement
<b>Composante</b>				
1 Transports	X			205
1.1 Transports maritimes	X			206
1.1.1 Voyageurs	X			207
1.1.2 Marchandises	X			208
1.1.3 Autres	X			209
1.2 Transports aériens	X			210
1.2.1 Voyageurs	X			211
1.2.2 Marchandises	X			212
1.2.3 Autres	X			213
1.3 Autres transports	X			214
1.3.1 Voyageurs	X			215
1.3.2 Marchandises	X			216
1.3.3 Autres	X			217
Classification élargie des autres transports				
1.4 Transports spatiaux				218
1.5 Transports ferroviaires				219
1.5.1 Voyageurs				220
1.5.2 Marchandises				221
1.5.3 Autres				222
1.6 Transports routiers				223
1.6.1 Voyageurs				224
1.6.2 Marchandises				225
1.6.3 Autres				226
1.7 Transports par voies navigables				227
1.7.1 Voyageurs				228
1.7.2 Marchandises				229
1.7.3 Autres				230
1.8 Transports par conduites et distribution d'électricité				231
1.9 Autres services de transports auxiliaires et connexes				232
2 Voyages	X			236
2.1 Voyages à titre professionnel	X			237
2.1.1 Dépenses des travailleurs saisonniers et frontaliers				238
2.1.2 Autres				239
2.2 Voyages à titre personnel	X			240
2.2.1 Dépenses liées à la santé		X		241
2.2.2 Dépenses liées à l'éducation		X		242
2.2.3 Autres		X		243
3 Services de communication	X			245
3.1 Services postaux et de messagerie				246
3.2 Services de télécommunications				247
4 Services de bâtiment et travaux publics	X			249
4.1 Bâtiment et travaux publics à l'étranger				250
4.2 Bâtiment et travaux publics dans l'économie déclarante				251
5 Services d'assurance	X			253
5.1 Assurance-vie et financement de fonds de pension				254
5.2 Assurance-fret				255
5.3 Autres assurances directes				256
5.4 Réassurance				257
5.5 Services auxiliaires				258

Mesurer le commerce des services, un module de formation pour la Banque Mondiale

	Composante type du MBP5	Poste complémentaire du MBP5	Poste pour mémoire du MBP5	Code reconnu internationalement
6 Services financiers	X			260
7 Services d'informatique et d'information	X			262
7.1 Services d'informatique				263
7.2 Services d'information				264
7.2.1 Services d'agence de presse				889
7.2.2 Autres services d'information				890
8 Redevances et droits de licence	X			266
8.1 Franchises et droits analogues				891
8.2 Autres redevances et droits de licence				892
9 Autres services aux entreprises	X			268
9.1 Négoce international et autres services liés au commerce	X			269
9.1.1 Négoce international				270
9.1.2 Autres services liés au commerce				271
9.2 Services de location-exploitation	X			272
9.3 Services aux entreprises, spécialistes et techniques divers	X			273
9.3.1 Services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques		X		274
9.3.1.1 Services juridiques				275
9.3.1.2 Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue de livres et de conseil en fiscalité				276
9.3.1.3 Services de conseils aux entreprises, de conseil en gestion et de relations publiques				277
9.3.2 Publicité, études de marché et sondage d'opinion		X		278
9.3.3 Recherche-développement		X		279
9.3.4 Services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques		X		280
9.3.5 Services agricoles, miniers et services de traitement sur place		X		281
9.3.5.1 Traitement des déchets et dépollution				282
9.3.5.2 Services agricoles, miniers et services de traitement sur place				283
9.3.6 Autres services aux entreprises		X		284
9.3.7 Services entre entreprises affiliées, n.c.a.				285
10 Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	X			287
10.1 Services audiovisuels et connexes	X			288
10.2 Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	X			289
10.2.1 Services d'éducation				895
10.2.2 Services de santé				896
10.2.3 Autres				897
11 Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.	X			291
11.1 Ambassades et consulats				292
11.2 Unités et organes militaires				293
11.3 Autres				294

Postes pour mémoire				
	Compo- sante type du MBP5	Poste complé- mentaire du MBP5	Poste pour mémoire du MBP5	Code reconnu interna- tionalement
1	Transport de fret, évalué sur la base du prix facturé			853
	1.1 Fret maritime			856
	1.2 Fret aérien			857
	1.3 Autres frets			858
	1.4 Fret spatial			862
	1.5 Fret ferroviaire			863
	1.6 Fret routier			864
	1.7 Fret sur les voies navigables internes			865
	1.8 Fret par conduites			868
2	Voyages			
	2.1 Achats de biens			869
	2.2 Dépenses d'hébergement et de restauration			870
	2.3 Toutes les autres dépenses liées aux voyages			871
3	Primes brutes des assurances			
	3.1 Primes brutes - assurances vie			874
	3.2 Primes brutes - assurance fret			875
	3.3 Primes brutes - autres assurances directes			876
				877
4	Indemnités brutes des assurances			
	4.1 Indemnités brutes - assurance vie			879
	4.2 Indemnités brutes - assurance fret			880
	4.3 Primes brutes - autres assurances directes			881
				882
5	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)			887
6	Services financiers dont SIFIM			888
7	Flux bruts de négoce international			893
8 <sup>27</sup>	Transactions relatives à l'audiovisuel			894

<sup>27</sup> Cette rubrique comprend un éventail de services et autres transactions liés aux activités audiovisuelles. Il s'agit notamment des services pouvant être inclus soit dans les *services audiovisuels* soit dans les *redevances et droits de licence*, ainsi que les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits tels que brevets, droits d'auteurs, marques commerciales et franchises.

### ANNEXE III – DESCRIPTION DES VARIABLES DE BASE POUR LE FATS

Tout nombre de variables se rapportant aux opérations et au financement des filiales étrangères peut avoir une utilité pour l'analyse et la politique, mais le MSCIS répertorie cinq indicateurs de base qui devraient figurer dans un système de données FATS: a) les ventes (chiffre d'affaires) et/ou la production, b) l'emploi, c) la valeur ajoutée, d) les exportations et les importations de biens et services, et e) le nombre d'entreprises. Ces variables sont définies et analysées succinctement ci-après.

#### a) **Ventes (chiffre d'affaires) et/ou production**

Les termes "ventes" et "chiffre d'affaires" sont utilisés ici de manière interchangeable et ont la même signification. Conformément au SCN 1993, la production diffère des ventes dans la mesure où elle inclut les variations de stocks des produits finis et des encours et en raison des différences de quantification des activités liées à des échanges ou à l'intermédiation financière. La production est une mesure plus précise de l'activité économique pour la plupart des besoins. Toutefois, les activités de services n'impliquent pas de stocks de produits finis, et il est généralement impossible de mesurer les variations des encours. En outre, les données sur les ventes sont plus faciles à recueillir et peuvent offrir plus de possibilités de désagrégation. Compte tenu de ces facteurs, les deux indicateurs pourraient donc être appelés à jouer un rôle durable dans les statistiques FATS.

Les ventes mesurent les recettes d'exploitation brutes moins les rabais, remises et retours sur ventes. À la différence de la valeur ajoutée, la variable ventes n'est pas exempte de double emploi, mais étant généralement plus facile à collecter, elle est plus largement disponible que la valeur ajoutée. De même, contrairement à la valeur ajoutée, les ventes expriment la mesure dans laquelle les filiales étrangères sont utilisées pour délivrer la production aux consommateurs, que celle-ci provienne des filiales elles-mêmes ou d'autres entreprises. De plus, les ventes sont plus comparables que la valeur ajoutée par rapport à des variables comme les exportations et les importations, qui constituent elles-mêmes des indicateurs de ventes.

Outre la ventilation par activité et par pays, d'autres types de ventilation des ventes peuvent être utiles à certaines fins particulières. On peut, par exemple, distinguer entre les ventes dans le pays d'accueil (ventes locales), les ventes destinées au pays de l'entreprise mère et les ventes destinées aux pays tiers. Les trois types de ventes découlent de la présence commerciale établie par le pays d'origine dans le pays d'accueil. Cependant, seules les ventes locales représentent la fourniture d'une production au sein des économies d'accueil et sont ainsi directement liées aux engagements pris par ces économies au titre du mode 3 de l'AGCS. En outre, pour éviter le double emploi, il pourrait être souhaitable d'éliminer dans une analyse des variables FATS les ventes au pays de l'entreprise mère (que celui-ci aurait déjà incluses comme importations dans sa balance des paiements) de même que les données sur les échanges du pays d'origine avec les non-résidents.

#### b) **Emploi**

Dans le cadre des statistiques FATS, l'emploi mesurerait normalement l'effectif inscrit sur les états de paie des filiales étrangères. Les données sur l'emploi peuvent servir de diverses manières dans un système FATS. On peut les utiliser par exemple pour déterminer la part des filiales étrangères dans l'emploi du pays d'accueil ou pour déterminer dans quelle mesure l'emploi offert par les filiales étrangères complète ou remplace l'emploi intérieur (du pays d'origine) des sociétés mères ou d'autres entreprises nationales. Une ventilation de l'emploi des filiales par activité peut faire mieux comprendre l'impact des entreprises étrangères sur certains compartiments de l'économie. La variable emploi, utilisée conjointement avec les données sur la rémunération des salariés (une des variables "additionnelles" proposées), peut servir à comparer les pratiques de rémunération des filiales à celles des entreprises nationales.

Bien qu'en règle générale il ne semble pas exister de données permettant de distinguer la portion de l'emploi des filiales représentée par les salariés provenant de l'étranger, cette information, si elle était disponible, pourrait servir pour donner plus de détails sur la présence de personnes physiques en tant que mode de fourniture dans le cadre de l'AGCS (mode 4).

**c) Valeur ajoutée**

Le SCN 1993 définit à la fois les mesures brute et nette de la valeur ajoutée. La valeur ajoutée brute d'un établissement, d'une entreprise, d'une industrie ou d'un secteur correspond à l'excédent de la valeur de la production par rapport à la valeur des facteurs de production intermédiaires consommés. La notion apparentée de "valeur ajoutée nette" se définit comme la valeur ajoutée brute moins la consommation de capital fixe (par exemple l'amortissement). La valeur ajoutée brute peut livrer des informations sur la contribution des filiales étrangères au PIB du pays d'accueil. Priorité sera donnée à la quantification brute de la valeur ajoutée pour cette raison et parce que celle-ci est plus largement disponible car elle est souvent plus facile à calculer (du fait qu'elle ne nécessite pas d'estimation du capital consommé).

Comme elle ne recouvre que la portion de la production propre à une entreprise, la valeur ajoutée constitue une mesure particulièrement utile du point de vue de l'AGCS et de l'analyse de la mondialisation. C'est la raison pour laquelle le MSCIS l'a incluse dans les cinq variables FATS "de base", même si, en tant que mesure que l'on pourrait avoir à estimer ou déduire d'autres variables, elle peut faire partie des variables les plus difficiles à établir.

**d) Exportations et importations de biens et de services**

Les transactions internationales de biens et de services des filiales étrangères constituent un autre indicateur de base pertinent pour les statistiques FATS. Elles doivent être mesurées selon les indications données dans le MBP5 et, pour les services, dans le MSCIS (et dans la section II du présent document). Les données de la balance des paiements et les données fournies par les entreprises mères et les filiales dans des questionnaires distincts peuvent représenter de bonnes sources d'information en la matière. Il sera souvent possible de ventiler les données par produit et par origine ou destination lorsqu'on les a obtenues grâce aux liaisons avec des sources de données primaires des transactions de la balance des paiements. Mais il sera souvent impossible de dégager de ces données les transactions des entreprises étrangères. On ne pourra donc élaborer les données nécessaires qu'en utilisant des questionnaires distincts.

Dans ce cas, certaines ventilations supplémentaires pourront être utiles. On fera par exemple la distinction entre les échanges avec les parties apparentées et les échanges avec les parties non apparentées, ou entre les échanges avec le pays de l'entreprise mère et les échanges avec les autres pays. Ces ventilations devraient si possible s'effectuer séparément pour les biens et les services. Pour le FATS entrant, par exemple, il s'agira de répartir les exportations de biens et les exportations de services des filiales selon les catégories suivantes: a) exportations vers l'entreprise mère, b) autres exportations vers le pays de l'entreprise mère, et c) exportations vers les pays tiers.

**e) Nombre d'entreprises**

Le nombre d'entreprises (ou d'établissements lorsque ceux-ci constituent l'unité statistique) qui répondent aux critères de couverture par les statistiques FATS représente l'indicateur fondamental de la prévalence de la participation majoritaire des étrangers dans l'économie déclarante. Il peut être comparé au nombre total d'entreprises que compte l'économie. On peut aussi l'évaluer en rapport avec les autres variables FATS, car il permet de calculer des ratios - tels que la valeur ajoutée ou le nombre de salariés par entreprise - qui peuvent être comparés aux mêmes ratios pour les entreprises nationales, donnant ainsi une indication du comportement des filiales étrangères.

Mesurer le commerce des services, un module de formation pour la Banque Mondiale

Il faut admettre que le nombre d'entreprises ne suffit pas toujours pour donner une idée exacte de l'importance globale des entreprises étrangères, en raison des différences de taille entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales.

On peut consulter le MSCIS pour des détails et des exemples supplémentaires.

**ANNEXE IV – CATÉGORIES CITI POUR LES FILIALES ÉTRANGÈRES (ICFA)**

	<u>Code CITI</u>
<b>1. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche</b>	<b>01, 02, 05</b>
1.1 Agriculture, chasse, pêche et activités annexes	01
1.2 Sylviculture, exploitation forestière et activités annexes	02
1.3 Pêche, pisciculture, aquaculture et activités annexes	05
<b>2. Activités extractives</b>	<b>10, 11, 12, 13, 14</b>
<i>dont:</i> Activités de service annexes à l'extraction de pétrole et de gaz, sauf prospection	112
<b>3. Activités de fabrication</b>	<b>15 à 37</b>
<b>4. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau</b>	<b>40, 41</b>
<b>5. Construction</b>	<b>45</b>
<b>6. Commerce et entretien</b>	<b>50, 51, 52</b>
6.1 Commerce, entretien et réparation de véhicules et de motocyclettes; commerce de détail de carburants automobiles	50
6.2 Commerce de gros et activités d'intermédiaires du commerce de gros, sauf de véhicules automobiles et de motocyclettes	51
6.3 Commerce de détail, sauf de véhicules automobiles et de motocyclettes; réparation d'articles personnels et domestiques	52
<b>7. Hôtels et restaurants</b>	<b>55</b>
<b>8. Transports, entreposage et communications</b>	<b>60, 61, 62, 63, 64</b>
8.1 Transports et stockage	60, 61, 62, 63
8.1.1 Transports terrestres; transports par conduites	60
8.1.1.1 Transports ferroviaires	601
8.1.1.2 Autres transports terrestres	602
8.1.1.3 Transports par conduites	603
8.1.2 Transports par eau	61
8.1.2.1 Transports maritimes et par voies d'eaux littorales	611
8.1.2.2 Transports par voies d'eaux intérieures	612
8.1.3 Transports aériens	62
8.1.3.1 Transports aériens réguliers	621
8.1.3.2 Transports aériens non réguliers	622
8.1.4 Activités annexes et auxiliaires des transports; activités d'agences de voyages	63
8.1.4.1 Activités annexes et auxiliaires des transports	6301, 6302, 6303, 6309
8.1.4.2 Activités d'agences de voyages et de voyageurs; activités d'assistance aux touristes, n.c.a.	6304
8.2 Postes et télécommunications	64
8.2.1 Poste et activités de courrier	641
8.2.2 Télécommunications	642

**ANNEXE IV – CATÉGORIES CITI POUR LES FILIALES ÉTRANGÈRES (ICFA) (SUITE)**

<b>9. Intermédiation financière</b>	<b>65, 66, 67</b>
9.1 Intermédiation financière (sauf activités d'assurance et de caisses de retraite)	65
9.2 Activités d'assurance et de caisses de retraite (sauf sécurité sociale obligatoire)	66
9.2.1 Assurance-vie	6601
9.2.2 Caisses de retraite	6602
9.2.3 Autres assurances	6603
9.3 Activités auxiliaires de l'intermédiation financière	67
9.3.1 Activités auxiliaires de l'intermédiation financière (sauf activités d'assurance et de caisses de retraite)	671
9.3.2 Activités auxiliaires aux assurances et aux caisses de retraite	672
<b>10. Activités immobilières</b>	<b>70</b>
<b>11. Location de machines et d'équipements sans opérateur et de biens personnels et domestiques</b>	<b>71</b>
<b>12. Activités informatiques et activités rattachées</b>	<b>72</b>
<b>13. Recherche-développement</b>	<b>73</b>
<b>14. Autres activités de services aux entreprises</b>	<b>74</b>
14.1 Activités juridiques et comptables, activités d'études de marché et de conseil	741
14.1.1 Activités juridiques	7411
14.1.2 Activités comptables, activités de tenue de livres et activités d'audit; conseil fiscal	7412
14.1.3 Activités d'études de marché et de sondage	7413
14.1.4 Activités de conseil pour les affaires et le management	7414
14.2 Activités d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques	742
14.3 Publicité	743
14.4 Activités de services aux entreprises n.c.a.	749
<b>15. Éducation</b>	<b>80</b>
<b>16. Santé et action sociale</b>	<b>85</b>
<b>17. Assainissement et enlèvement des ordures, voirie et activités similaires</b>	<b>90</b>
<b>18. Activités associatives diverses n.c.a.</b>	<b>91</b>
<b>19. Activités récréatives, culturelles et sportives</b>	<b>92</b>
19.1 Activités cinématographiques, de radio et de télévision et autres activités de spectacle	921
19.1.1 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo; projection de films cinématographiques	9211, 9212
19.1.2 Activités de radio et de télévision	9213
19.1.3 Autres activités artistiques et de spectacle	9214, 9219
19.2 Activités d'agences de presse	922
19.3 Activités des bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	923
19.4 Activités sportives et autres activités récréatives	924
<b>20. Autres activités de services</b>	<b>93</b>

*Note: Les catégories ci-après de la CITI, Rev.3 ont été exclues de l'ICFA car elles ne s'appliquent pas aux investissements étrangers directs ou au FATS: i) administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire (division 75 de la CITI), ii) ménages privés employant du personnel domestique (division 95), et iii) organisations et organismes extraterritoriaux (division 99). Toutes les autres catégories de la CITI sont incluses.*

**ANNEXE V – SITUATION EN MATIÈRE DE DÉCLARATION DES COMPOSANTES ET  
DES POSTES COMPLÉMENTAIRES DU MBP5 EN DÉCEMBRE 2008**

Désignation des services	Exportations			Importations		
	1995	2000	2008	1995	2000	2008
	Nombre de déclarants	Nombre de déclarants	Nombre de déclarants	Nombre de déclarants	Nombre de déclarants	Nombre de déclarants
<b>Services totaux</b>	156	160	165	156	160	165
<b>Transports</b>	152	155	159	154	158	161
<u>Transport maritime</u>	78	99	111	86	114	123
Transport maritime de passagers	23	36	42	25	32	42
Transport maritime de fret	50	66	76	67	98	112
Services de soutien, auxiliaires et autres	53	72	80	50	63	72
<u>Transport aérien</u>	88	119	125	86	119	126
Transport aérien de passagers	68	92	98	72	101	110
Transport aérien de fret	50	72	78	50	84	95
Services de soutien, auxiliaires et autres	55	86	94	50	77	83
<u>Autres services de transport</u>	57	78	83	50	77	88
Passagers	31	51	58	29	45	52
Fret	39	63	70	36	68	80
Autres services de transport	38	54	59	35	50	60
<b>Voyages</b>	150	156	160	153	156	160
<u>Voyages d'affaires</u>	45	84	95	63	91	104
<u>Voyages personnels</u>	74	108	119	83	111	127
Dépenses liées à la santé	12	33	46	26	45	60
Dépenses liées à l'éducation	25	51	58	39	62	76
Autres voyages personnels	56	86	101	63	89	106
<b>Services de communication</b>	102	135	148	100	135	147
<b>Construction</b>	54	80	95	64	94	111
<b>Services d'assurance</b>	117	129	144	142	149	155
<b>Services financiers</b>	61	97	113	68	108	123
<b>Services d'informatique et d'information</b>	43	90	109	47	93	121
<b>Redevances et droits de licence</b>	66	90	97	85	115	130
<b>Autres services aux entreprises</b>	144	142	150	153	152	154
<u>Négoce international et autres services liés au commerce</u>	51	72	81	47	73	84
<u>Location-exploitation</u>	40	62	76	45	73	82
<u>Services commerciaux, professionnels et techniques divers</u>	98	115	126	102	123	132
Services juridiques, comptables, de gestion, de conseil et de relations publiques	25	55	71	38	63	83
Services de publicité, d'étude de marché et de sondage d'opinion publique	24	44	63	26	53	71
Services de recherche-développement	17	27	41	18	29	46
Services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques	20	39	50	21	39	51
Services agricoles, miniers et de transformation sur place	10	25	40	13	28	42
Autres services	63	85	100	62	95	108
<b>Services personnels, culturels et récréatifs</b>	43	80	97	53	87	106
<u>Services audiovisuels et connexes</u>	22	43	58	32	49	62
<u>Autres services personnels, culturels et récréatifs</u>	29	54	73	34	60	76

## BIBLIOGRAPHIE

### **Banque mondiale** ([www.worldbank.org](http://www.worldbank.org))

- *Indicateurs du développement dans le monde*, annuel.
- *Indicateurs du développement dans le monde, en ligne*.
- *Indicateurs du commerce mondial*.

### **CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)** ([www.unctad.org](http://www.unctad.org))

- *Rapport sur l'investissement dans le monde*, annuel.

### **Eurostat (Office statistique des Communautés européennes)** ([europa.eu.int/comm/eurostat](http://europa.eu.int/comm/eurostat))

- *Asymmetries of Current Account in the Intra-EU Balance of Payments*, Working Papers and Studies.
- *EU International transactions*, detailed tables.
- *European Union Foreign Direct Investment Yearbook*, annuel.
- *Les entreprises sous contrôle étranger dans l'UE, l'impact des entreprises sous contrôle étranger dans l'UE, Les entreprises sous contrôle étranger dans l'industrie manufacturière et les services de haute technologie, Foreign-controlled et Enterprises, Foreign-owned Enterprises*, Statistiques en bref – Thème 4 (Industrie, Commerce et Services), 2008, 2007, 2004, 2003 et 2001.
- *Le chiffre d'affaires et l'emploi des filiales étrangères de l'UE, Sales and employment of affiliates abroad – 1998 outward FATS data for eight Member States*, Statistiques en bref – Thème 2 (Économie et Finances), 2006 et 2002.
- Base de données Eurostat.

### **FMI (Fonds monétaire international)** ([www.imf.org](http://www.imf.org))

- *Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition, 1995.
- *Balance of Payments Compilation Guide*, 1995.
- *Balance of Payments and International Investment Position Manual*, sixième édition, projet, 2008.
- IMF Committee on Balance of Payments Statistics – *Annual Report*.
- Dissemination Standards Bulletin Board, [dsbb.imf.org/](http://dsbb.imf.org/).

- Balance of Payments Statistics, annuelles (également publiées sous forme de CD-ROM mensuels et en ligne à l'adresse suivante: [www.imfstatistics.org/imf/](http://www.imfstatistics.org/imf/)).

**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)** ([www.oecd.org](http://www.oecd.org))

- *Définition de référence pour les investissements directs internationaux*, troisième édition, 1996, et quatrième édition, 2008.
- *Annuaire des statistiques d'investissement international*.
- *Mesurer la mondialisation: Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, Volume II: Services, 2000-2004*, 2008.
- *Les indicateurs économiques de la mondialisation, Manuel de l'OCDE*, 2005.
- *Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services, Volume I, Tableaux détaillés par catégories de services*, annuel.
- *Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services, Volume II, Tableaux détaillés par pays partenaires*, annuel.
- Base de données statistiques de l'OCDE.

**OIT (Organisation internationale du travail)** ([www.ilo.org](http://www.ilo.org) et [laborsta.ilo.org](http://laborsta.ilo.org))

- Classification internationale type des professions (CITP-88 et 08), 1990 et 2007.
- Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), 1993.
- Annuaire des statistiques du travail, annuel.
- Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre.

**OMC (Organisation mondiale du commerce)** ([www.wto.org](http://www.wto.org))

- Accord général sur le commerce des services. *Résultats des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay - Textes juridiques*, Appendice IB, 1995.
- *Statistiques du commerce international*, annuel.
- S/C/W/27, Analyse des statistiques sur le commerce des services, Note du Secrétariat, 10 novembre 1997.
- S/C/W/27/Add1, Analyse des statistiques sur le commerce des services, Note du Secrétariat, Addendum, 30 octobre 2000.
- S/C/W/27/Add2, Analyse des statistiques sur le commerce des services, Note du Secrétariat, Addendum, 30 juin 2006.
- *Profils commerciaux*, annuel.

- Document de travail de l'OMC, ERSD-2008-05. *Measuring GATS Mode 4 Trade Flows*, 2008.
- Base de données statistiques de l'OMC.

**ONU (Organisation des Nations Unies)** ([unstats.un.org/unsd](http://unstats.un.org/unsd))

- *Classification centrale des produits*.
- *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)*.
- *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Première révision*.
- *Background Note on GATS Mode 4 Measurement (WTO)*, 2006.

**OCDE/FMI**

- *Report on the Survey of Implementation of Methodological Standards for Direct Investment*, mars 2000.
- *Foreign Direct Investment Statistics: How Countries Measure FDI*, octobre 2003.

**Commission européenne/CNUCED/FMI/Nations Unies/OCDE/OMC**  
([unstats.un.org/unsd/tradeserv](http://unstats.un.org/unsd/tradeserv))

- *Manuel des statistiques du commerce international des services (MSCIS)*, publication des Nations Unies, 2002.
- *Mise à jour du Manuel des statistiques du commerce international des services*, 2008.

**Commission européenne/FMI/Nations Unies/OCDE/Banque mondiale**  
([unstats.un.org/unsd/nationalaccount](http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount))

- *System of National Accounts*, publication des Nations Unies, 1993.
- *Towards 2008 SNA, Draft chapters of revised System of National Accounts*, 2008.

**Eurostat – CEE (Commission économique pour l'Europe de l'ONU) Réunion commune sur les statistiques des migrations, 2003** ([www.unece.org/stats/documents/2003.04.migration.htm](http://www.unece.org/stats/documents/2003.04.migration.htm))

- *GATS, Modes of Supply and the MSITS: the case of the movement of natural persons*, (OMC).
- *A Needle in a Haystack: Migration Statistics and GATS Mode 4* (OCDE).